Quatre-vingt-quatrième année. — N° 250. Le Numéro : 15 francs. Samedi 18 Octobre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret du 11 octobre 1952 portant reclassement d'un administrateur de la France d'outre-mer (p. 9883).

Ministère de la justice.

Décret du 15 octobre 1952 portant substitution de nom (p. 9883).

Décret du 15 octobre 1952 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat et rapportant des dispositions (p. 9884).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant nomination des membres de la commission chargée de répartir l'indemnité accordée par le gouvernement yougoslave aux termes de l'accord du 11 avril 1951 (p. 9885).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 15 octobre 1952 modifiant le décret du 10 février 1946 relatif à l'organisation territoriale militaire de la métropole et de l'Algérie (p. 9885).

Décrets du 15 octobre 1952 portant nominations et modification de prise de rang dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9885).

Décrets du 15 octobre 1952 portant promotions, nominations et détachement (armée de mer, active et réserve) (p. 9885).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 9888).

Arrêtés du 9 octobre 1952 portant remises de débets (p. 9888).

Arrêté du 15 octobre 1952 portant délégation de signature (p. 9888).

Arrêté portant nomination au grade d'aspirant mécanicien du cadre actif d'élèves de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens (rectificatif) (p. 9888).

Liste des candidats déclarés admis après examen au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (7e promotion, 2e fraction) (p. 9888).

Liste de classement des candidates retenues au concours de recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air (p. 9888).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieures (p. 9888).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-1162 du 16 octobre 1952 modifiant le décret n° 49-297 du 4 mars 1949 portant attribution d'une indemnité temporaire de cherté de vie aux personnels de l'Etat en service en Tunisie (p. 9896).

Arrêtés du 11 octobre 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 9896).

Décision du 16 octobre 1952 fixant la liste des administrations, services et établissements publics de l'Etat auxquels s'applique à titre obligatoire le régime de retraites complémentaire des assurances sociales institué par le décret n° 51-1445 du 12 décembre 1951 en faveur de certaines catégories d'agents de l'Etat non titulaires (deuxième liste) (p. 9896).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 15 octobre 1952 portant nomination du directeur de l'école française de Rome (p. 9897).

Arrêté du 11 septembre 1952 fixant la liste des hôpitaux psychiatriques et des sanatoriums dont les internes nommés au concours sont dispensés des stages afférents aux cinquième et sixième années d'études médicales (p. 9897).

Arrêté du 13 septembre 1952 instituant une commission administrative paritaire provisoire du personnel de service (bibliothèques) (p. 9898).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Arrêté modifiant l'arrêté du 21 novembre 1950 instituant une commission de réforme des études de droit et portant nomination des membres de cette commission (p. 9899).

Arrêtés portant détachements:

Enseignement supérieur (p. 9899).

Enseignement du second degré (p. 9899).

Enseignement du premier degré (p. 9899).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés portant détachements (enseignement technique) (p. 9900).

Arrêté relatif à l'attribution du brevet d'ingénieur et du diplôme d'ancien élève de l'école nationale technique de Strasbourg (rectificatif) (p. 9900).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 17 octobre 1952 portant admission à la retraite et nomination dans l'honorariat d'un directeur du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général de la marine marchande) (p. 9901).

Décret du 17 octobre 1952 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale de la marine marchande (p. 9901).

Arrêté du 11 octobre 1952 portant affectation du produit des péages perçus au port de Bordeaux au profit du port autonome (p. 9901).

Arrêtés portant acceptations de démission et admission à la retraite (aviation civile et commerciale) (p. 9901).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 15 octobre 1952 portant renouvellement d'approbation d'un compteur d'électricité (p. 9896).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 17 octobre 1952 concernant l'indication du millésime des vins à appellation d'origine contrôlée « Champagne » (p. 9901).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant nomination, titularisation, mise en position de mission, rétablissement de situation administrative, radiation des cadres, acceptation de démission et complétant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration générale (p. 9902).

Infirmières et sages-femmes (p. 9902).

Médecins africains (p. 9902).

Service de santé (p. 9902).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 18 septembre 1952 portant remise de débet (p. 9902).

Arrêté du 13 octobre 1952 portant report de crédits de l'exercice 1951 sur l'exercice 1952 (p. 9902).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission supérieure des allocations familiales (p. 9902).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 16 octobre 1952 portant homologation d'un coefficient d'adaptation départemental du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 9902).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 17 octobre 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9903).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (établissements nationaux de bienfaisance) (p. 9903).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 11 octobre 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 9903).

Arrêté relatif à la circulation par la poste avec dispense d'affranchissement des plis concernant le service de l'assurance vieillesse artisanale (rectificatif) (p. 9903).

Nominations à des emplois réservée (p. 9903).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 9903).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 9904).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Modifications aux listes des membres des groupes. — Réunions de commission des 16 et 17 octobre 1952. — Convocations de commissions (p. 9905).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 9907).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 9908).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis relatif au recrutement de personnel pour le secrétariat général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) (p. 9908).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours en vue de la nomination d'un directeur économe chargé des fonctions de directeur à l'hôpital-hospice de Montbéliard (Doubs) (p. 9909).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des dépôts et consignations (p. 9909).

Bulletin de recettes de la Société nationale des chemins de fer français (40e semaine de 1952) (p. 9909).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (mois de juillet 1952) (p. 9910).

Annonces (p. 9911).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuilles 6 et 7 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 32 (*pour l'édition complète*).

Statistique et études économiques. — Mouvement de la population de la France au cours du deuxième trimestre 1952 (pp. 541 à 544).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 14 octobre 1952 portant reclassement d'un administrateur de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 14 octobre 1952, M. Nosmas (Jules), administrateur de la France d'outre-mer est reclassé dans l'ancienne hiérarchie du corps des services civils de l'Indochine, à la 2e classe du grade d'administrateur, pour compter du 1er janvier 1945, au lieu du 1er janvier 1947, du double point de vue de l'ancienneté et de la solde. (Dépense imputable au budget du ministère des Etats associés. — Crédits délégués à l'Indochine.)

Au 1er janvier 1951, M. Nosmas est intégré dans la nouvelle hiérarchie du corps des administrateurs de la France d'outre-mer avec le grade suivant: administrateur 3e échelon (ancienneté conservée: 4 ans; rappels militaires, néant; total: 4 ans).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 15 octobre 1952 portant substitution de nom.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

AHMED (Rosalie), née le 29 mai 1895 à Oran (Algérie), demeurant à Oran-Eckmühl (Algérie), 10, rue Joseph-Oliva, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « GOMEZ », afin de s'appeler légalement à l'avenir « GOMEZ » au lieu de « AHMED ».

BERNHEIM (Ezio-Alfredo), né le 23 septembre 1911 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Paris, 8, rue de Crussol, et son enfant mineur, Yves-Roger-Jean, né le 17 septembre 1949 à Paris (14e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BERNEUIL », afin de s'appeler légalement à l'avenir « BERNEUIL » au lieu de « BERNHEIM ».

BRUDER (François), né le 17 janvier 1922 à Hettingen (Allemagne), demeurant à Corbeny (Aisne), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « ROUSSEAU », afin de s'appeler légalement à l'avenir « ROUSSEAU » au lieu de « BRUDER ».

CACCAVELLA (Victor-Loreto), né le 23 septembre 1901 à Atina (Italie), demeurant à Paris, 34, avenue des Champs-Elysées, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CAVELLE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « CAVELLE » au lieu de « CACCAVELLA ».

COCHON (Henri), né le 12 octobre 1908 à Wallers (Nord), demeurant à Valenciennes (Nord), 35, rue de Metz, et ses enfants mineurs: 1° Jean-Adolphe, né le 30 mai 1935 à Valenciennes (Nord); 2° Gilbert-Henri, né le 17 mai 1940 à Saint-Martin-sur-Ecaillon (Nord); 3° Pierre-René, né le 22 juin 1948 à Valenciennes (Nord), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MONIER », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MONIER » au lieu de « COCHON ».

GERARD (Bernard), né le 5 février 1922 à Annemasse (Haute-Savoie), demeurant à Barcelone (Espagne), 353, calle Balmès, et son enfant mineur, Hervé-Paul-Fernand, né le 20 avril 1951 à Barcelone (Espagne), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MATHIAS », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MATHIAS » au lieu de « GERARD ».

GLUCKSELIG (Ladislas), né le 7 juin 1910, à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris, 24, rue d'Enghien, et son enfant mineur, Bernard-Lucien, né le 24 avril 1950 à Paris (3e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « GARON », afin de s'appeler légalement à l'avenir « GARON » au lieu de « GLUCKSELIG ».

HERZENSTEIN (Maurice-André), né le 16 novembre 1919 à Paris (12e), demeurant à Saint-Ouen (Seine), 11, avenue Frayce, et son enfant mineur, Claudine-Simonne-Marie, née le 11 mars 1941 à Saint-Ouen (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BIRAN », afin de s'appeler légalement à l'avenir « BIRAN » au lieu de « HERZENSTEIN ».

IAJNOVICS (Zoltan), né le 26 mars 1912 à Sighet (Roumanie), demeurant à Paris, 50, rue du Temple, et son enfant mineur, IAJNAVITS (Alain-Serge), né le 11 mars 1946 à Paris (3e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « JANAUD », afin de s'appeler légalement à l'avenir « JANAUD » au lieu de « IAJNAVITS ».

KNOBLAUCH (Feiwel), né le 10 août 1898 à Cracovie (Pologne), demeurant à Paris, 132, avenue de Clichy, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LAMARRE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LAMARRE » au lieu de « KNOBLAUCH ».

LAVACHE (Léontine), née le 16 octobre 1894 à Nevers (Nièvre), demeurant à Saint-Ouen (Seine), 37, boulevard Jean-Jaurès, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « LAVADE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LAVADE » au lieu de « LAVACHE ».

LEVY (Daniel-Philippe), né le 22 janvier 1932 à Paris (16e), demeurant à Paris, 28, rue de Flandre, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LECLERY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LECLERY » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Gérard-Maurice), né le 1er mars 1933 à Paris (16e), demeurant à Paris, 28, rue de Flandre, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LECLERY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LECLERY » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Elie-Désiré-Roger), né le 13 octobre 1913 à Paris (18e), demeurant à Sedan (Ardennes), 11, boulevard Fabert, et ses enfants mineurs: 1° Francis-Désiré-Roger, né le 8 novembre 1944 à Sedan (Ardennes); 2° Jean-Félix-Alfred, né le 8 novembre 1944 à Sedan (Ardennes), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « TISSOT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « TISSOT » au lieu de « LEVY ».

MEYER (Michel-Joseph), né le 8 décembre 1916 à Paris (9e), demeurant à Paris, 6, rue Jasmin, et ses enfants mineurs: 1° Patrick-Lucien-Philippe, né le 25 septembre 1947 à Boulogne-Billancourt (Seine); 2° Bertrand-Alexandre-Claude, né le 10 mai 1949 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MALLET », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MALLET » au lieu de « MEYER ».

SENDRANIER-PRADY (Auguste-Jean), né le 9 mars 1891 à Toulouse (Haute-Garonne), demeurant à Paris, 9, rue Lagrange, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « PRADY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « PRADY » au lieu de « SENDRANIER-PRADY ».

SENDRANIER-PRADY (Paul-Jean), né le 13 novembre 1930 à Toulouse (Haute-Garonne), demeurant à Orléans (Loiret), 6, rue de la Manufacture, et ses enfants mineurs: Odile-Madeleine-Françoise, née le 6 décembre 1947 à Orléans (Loiret); Geneviève-Marie-Renée, née le 16 septembre 1951 à Orléans (Loiret), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « PRADY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « PRADY » au lieu de « SENDRANIER-PRADY ».

SENDRANIER-PRADY (André-Henri), né le 31 août 1924 à Reims (Marne), demeurant à Paris, 77, rue des Plantes, et son enfant mineure, Claire-Marguerite-Marie, née le 12 juin 1950 à Paris (8e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « PRADY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « PRADY » au lieu de « SENDRANIER-PRADY ».

SZAFRAJZEN (Daniel), né le 28 juin 1932 à Paris (14e), mineur, représenté par sa mère, la dame KOSSMANN (Lucie), veuve SZAFRAJZEN, demeurant à Viry-Châtillon (Seine-et-Oise), 108, rue Gabriel-Jaillard, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SAFRAT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « SAFRAT » au lieu de « SZAFRAJZEN ».

TROGNON (Antoine-Henri-Marie), né le 22 décembre 1921 à Jœuf (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Khouribga (Maroc), et son enfant mineur, Pascal-Maurice-André, né le 23 février 1947 à Sanary-sur-Mer (Var), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « INGLEBERT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « INGLEBERT » au lieu de «TROGNON ».

TROGNON (Maurice-Hippolyte-Louis), né le 18 août 1923 à Jœuf (Meurthe-et-Moselle), y demeurant, 25, rue du commerce, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « INGLEBERT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « INGLEBERT » au lieu de « TROGNON ».

TROGNON (Pierre), né le 21 mai 1926 à Estival-Clairefontaine (Vosges), demeurant à Jœuf (Meurthe-et-Moselle), 25 rue du commerce, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « INGLEBERT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « INGLEBERT » au lieu de « TROGNON ».

WALERSZTAJN (Lehjus), né le 28 octobre 1907 à Jozefow (Pologne), demeurant à Paris, 8, rue de Strasbourg, et ses enfants mineurs: 1° Claude-Michel, né le 13 octobre 1938 à Paris (13e); 2° Alain-Bernard, né le 8 juillet 1946 à Mainsat (Creuse), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « VALENTIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « VALENTIN » au lieu de « WALERSZTAJN ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 octobre 1952.

ANTOINE PINAY,

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 15 octobre 1952 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat et rapportant des dispositions.

Par décret en date du 15 octobre 1952:

Est acceptée la démission de M. Deniau (Jean), huissier du tribunal de première instance d'Issoudun (Indre).

Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence de Chanac, canton dudit (Lozère), vacant par suite du décès de M. Fabre (Augustin-Ernest-Joseph), à charge par Me Valy, notaire à Mende, qui aura la garde des minutes, et par MM. Sinègre, notaire à Mende, Boulay et Laurens, notaires à Marvejols, et Privat, notaire à la Canourgue, ou leurs ayants droit de verser aux ayants droit de M. Fabre dans les deux mois de la publication du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 1.200.000 F à titre d'indemnité. Cette somme sera ainsi répartie: M. Valy paiera 672.000 F; MM. Sinegre, Boulay, Laurens et Privat paieront chacun 132.000 F.

En conséquence, le décret du 9 septembre 1916 qui a fixé à un le nombre des notaires du canton de Chanac est modifié et il n'y aura plus de notaire dans ce canton.

L'office d'avoué près le tribunal de première instance de Lectoure (Gers), vacant par suite de la démission de M. Sales (Jean-Georges-Henri), qui a été acceptée par décret du 6 juin 1952, à charge par Me Belz et Me Szarvas, avoués près le même tribunal, de verser par parts égales, à Me Sales ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme d'un million de francs à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 9 mai 1920 qui a fixé à trois le nombre des avoués près le tribunal de Lectoure est modifié et ce nombre est réduit à deux.

Les dispositions de l'article 2 du décret du 27 août 1952 sont remplacées, en tant qu'elles concernent la suppression de l'office d'huissier du tribunal de première instance de Valence (Drôme), par les dispositions suivantes:

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Valence (Drôme), vacant par suite du décès de M. Garrot-Lapuyade (Aimé-Jean), est supprimé, à charge par MMes Clot, Bergognon, Buisson et Maffre, huissiers du même tribunal ou leurs ayants droit, de verser aux ayants droit de Me Garrot-Lapuyade dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 475.000 F à titre d'indemnité.

« La charge de ce payement sera ainsi répartie:

« M. Clot payera 39.583 F; M. Bergognon, 356.251 F; M. Buisson, 39.583 F; M. Maffre, 39.583 F.

« En conséquence, le décret du 6 février 1924 qui a fixé à quinze le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Valence (Drôme), est modifié et ce nombre est réduit à quatorze ».

Sont nommés:

M. Amiel (René), notaire à la résidence de Toulouse, canton de ce nom (Haute-Garonne), en remplacement de M. Roge (Pierre-François), décédé.

M. Azambre (Michel-Henry), notaire à la résidence de Maroilles, canton de Landrecies (Nord), en remplacement de M. de Luca (Félix-Antoine), démissionnaire.

M. Berges (Louis-Noël-Jean), notaire à la résidence d'Auterive, canton de ce nom (Haute-Garonne), en remplacement de M. Amiel (René), démissionnaire.

M. Camus (Charles-Henri-Pierre), notaire à la résidence de Brie-Comte-Robert), canton de ce nom (Seine-et-Marne), en remplacement de M. Sergent (Paul-Félix), démissionnaire.

M. Garnier (Michel-Louis-Marie), notaire à la résidence de Castillon-en-Couserans, canton de ce nom (Ariège), en remplacement de M. Berges (Louis-Noël-Jean), démissionnaire.

M. Jonquet (Louis-Georges-Marie Hector), notaire à la résidence de Montpellier, canton de ce nom (Hérault), en remplacement de M. Martin (Pierre-Léon-Honoré), démissionnaire.

M. Le Maguer (Marcel), notaire à la résidence de Longnes, canton de Houdan (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Nourry (Albert-Fernand-Edouard-Joseph), démissionnaire.

M. Malafosse (Marie-Maurice-Paul), notaire à la résidence de Saint-Tropez, canton de ce nom (Var), en remplacement de M. Mouren (Octave-Louis-Joseph-Gustave), démissionnaire.

M. Moreau (Michel-Marie-Félix), notaire à la résidence de Mézières-en-Brenne, canton de ce nom (Indre), en remplacement de M. Moreau (René-Albert), son père, démissionnaire.

M. Mouren (Octave-Louis-Joseph-Gustave), notaire à la résidence de Marseille, canton de ce nom (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Martin (Henri), décédé.

M. Piednoir (Pascal-Armand), notaire à la résidence de Rânes, canton d'Ecouche (Orne), en remplacement de M. Descours (Elie-Pierre-Joseph), décédé.

M. Louf (Robert-Louis-Emile-Charles), notaire à la résidence de Bergues, canton de ce nom (Nord), en remplacement de M. Hocstlandt (Charles-Gabriel), démissionnaire.

M. Lubelt (Georges-Emmanuel-Jean), notaire à la résidence de Gimont, canton de ce nom (Gers), en remplacement de M. Lubelt (Léon-Jean-Baptiste), son père, décédé.

M. Faucillon (Jean-Albert), avoué près le tribunal de première instance de Chinon (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Faucillon (Albert-Ernest), son père, décédé.

M. Lucas (Henri-Marie-Léon-Maurice-Fernand), avoué près le tribunal de première instance de Paimbœuf (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Paumier (Léon-Henri-Florent), démissionnaire.

M. Vimal du Bouchet (Guy-Marie-Joseph), avoué près le tribunal de première instance d'Argentan (Orne), en remplacement de M. Taillebois (Charles-Joseph-Paul), décédé.

M. Lorenzi (Tatiane-Lucien-Xavier), greffier en chef du tribunal de première instance de Corte (Corse), en remplacement de M. Pergola (Julien-Dominique), démissionnaire.

M. Lavit (Robert-Emile-Raymond), greffier en chef du tribunal de première instance de Gaillac (Tarn), en remplacement de M. Lagarde (Elie-Max-Marie-Léopold), démissionnaire.

M. Roman (André-Marcel), greffier en chef du tribunal de première instance de Saint-Affrique (Aveyron), en remplacement de M. Lavit (Robert-Emile), démissionnaire.

M. Gruson (Maxime-Achille-Joseph), greffier du tribunal de commerce de Tourcoing (Nord), en remplacement de M. Parsy (Paul-Jules-Aimé), décédé.

M. Roman (André-Marcel), greffier du tribunal de commerce de Saint-Affrique (Aveyron), en remplacement de M. Lavit (Robert-Emile), démissionnaire.

M. Bonnefoy (Marcel-Camille), greffier de la justice de paix de Fay-sur-Lignon (Haute-Loire), en remplacement de M. Faure (Pierre-Jean-Marie), dont la démission a été acceptée par décret du 27 juin 1949.

M. Bourgeois (Pierre-Marcel-Lucien), greffier de la justice de paix de Rugles (Eure), en remplacement de M. Bourgeois (Maurice-Joseph-Gustave), son père, démissionnaire.

Mlle Mateille (Jeanine-Fernande), greffier de la justice de paix de Podensac (Gironde), en remplacement de M. Mateille (Emile-Pierre-Jean-Baptiste), son père, démissionnaire.

Mlle Peningault (Marie-Josèphe-Eva), greffier de la justice de paix de Fronsac (Gironde), en remplacement de M. Peningault (Frédéric-Edouard), son père, décédé.

M. Ricordel (Pierre-Marie), déjà huissier du tribunal de première instance de Cholet (Maine-et-Loire), greffier de la justice de paix de Montfaucon-sur-Maine (même département), en remplacement de M. Mainguy (Paul-Pierre-Marie), démissionnaire.

M. Seguier (François), déjà notaire à la résidence de Fanjeaux (Aude), greffier de la justice de paix de la même résidence, en remplacement de M. Aurie (Noël-Jean), démissionnaire.

M. Simon (Jean-Alphonse-Marie), greffier de la justice de paix de Pipriac (Ille-et-Vilaine), en remplacement de Mme Lebreton (Philomène-Marie), veuve Grimaldi, décédée.

M. Combe (Louis), huissier du tribunal de première instance de Montélimar (Drôme), en remplacement de M. Combe (Alfred-Louis-Casimir), son fils, décédé.

Mme Jassoud (Marie-Paule-Sophie-Honorine), épouse Parent, déjà greffier de la justice de paix d'Hauteville-Lompnès (Ain), huissier du tribunal de première instance de Belley (même département), en remplacement de M. Parent (Charles-Adrien-Joseph), dont la démission a été acceptée par décret du 20 avril 1951.

M. Latappy (Jean), huissier du tribunal de première instance de Saintes (Charente-Maritime), en remplacement de M. Hebert (René-Laurent), démissionnaire.

M. Schneider (Henry-Anthony), huissier du tribunal de première instance de Riom (Puy-de-Dôme), en remplacement de Mme Veyre (Jeanne-Eugénie-Antoinette), veuve Germain, démissionnaire.

M. Spengler (Roger-Albert), huissier du tribunal de première instance de Marseille (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Chapas (Joseph-Etienne), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à:

M. Fabre (Charles-Joseph), ancien notaire à la résidence de Bresse-sur-Merize (Sarthe).

M. Forster (Eugène-Auguste), ancien huissier à Mulhouse (Haut-Rhin).

M. Ripaud (Ernest-Marcel-Marie-Auguste), ancien huissier du tribunal de première instance de Rochefort (Charente-Maritime).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Nomination des membres de la commission chargée de répartir l'indemnité accordée par le gouvernement yougoslave aux termes de l'accord du 14 avril 1951.

Par arrêté du 16 octobre 1952, sont désignés pour constituer la commission prévue à l'article 2 de la loi n° 52-861 du 21 juillet 1952:

Président.

M. Chabrier, président de chambre honoraire à la cour de cassation.

Membres.

M. Doreau, conseiller honoraire à la cour de cassation.
M. Le Gorgeu, conseiller d'Etat honoraire.
M. Guinard, conseiller maître à la cour des comptes.
M. Dumesnil de Maricourt, ministre plénipotentiaire honoraire.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 15 octobre 1952 modifiant le décret du 10 février 1946 relatif à l'organisation territoriale militaire de la métropole et de l'Algérie.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 10 février 1946 relatif à l'organisation territoriale militaire de la métropole et de l'Algérie, modifié,

Décrète:

Art. 1er. — Le tableau annexé au décret du 10 février 1946, relatif à l'organisation territoriale militaire de la métropole et de l'Algérie, est modifié comme suit:

Au lieu de:

« Subdivision de Toulon. — Siège: Toulon,

Lire:

« Subdivision de Nice. — Siège: Nice ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 15 octobre 1952 portant attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 15 octobre 1952 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 26 septembre 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée, à titre posthume, aux officiers désignés ci-après:

Chevillotte (René), lieutenant.
Fillon (Jean-André-Marie), lieutenant.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle à l'ordre de l'aviation française.

Décret du 15 octobre 1952 portant modification de prise de rang dans les grades d'officier et de chevalier de la Légion d'honneur (régularisation.)

Par décret en date du 15 octobre 1952:

La date de promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur concernant M. le capitaine Martin (Louis-Léon), pour prendre rang du 26 janvier 1952, est fixée au 24 janvier 1952.

La date de nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur concernant M. le lieutenant Beau (Vincent), pour prendre rang du 25 janvier 1952, est fixée au 22 janvier 1952.

Décret du 15 octobre 1952 portant détachement en mission hors cadres (armée de mer, active).

Par décret en date du 15 octobre 1952, M. le commissaire en chef de 1re classe de la marine Mares (Adrien-Léon-Marguerite-Marie) est placé en mission hors cadres dans les fonctions de chef du service de l'action sociale des forces armées, à la date du 29 février 1948.

Décret du 15 octobre 1952 portant nomination et promotion dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 15 octobre 1952:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

M. le capitaine de frégate en retraite Saglio (Georges), du port de Cherbourg.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

M. le capitaine de corvette en retraite Richard (Yves-Léonce), du port de Brest.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieur mécanicien principal de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien principal en retraite Doméon (Yves-Marie-François), du port de Lorient.

C. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte en retraite:

M. Gourvès (Claude-Louis), du port de Brest.
M. Dupé (Benjamin-Juste), du port de Toulon.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(Pour compter du 1er octobre 1952.)

MM. les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

Rourseul (Jean-Baptiste-Joseph), du port de Brest.
Etienne (Michel-Edmond), du port de Toulon.
Besson (Jean-Georges-Emile), du port de Toulon.
Pettorelli (Jean-Pierre-Gérard-Marie), du port de Brest.
Jourdan (Jacques-Louis-Jean-Pierre), du port de Cherbourg.
De Montaudouin (Hervé), du port de Rochefort.
Moïse (René-Franck-Léon), du port de Toulon.
Jacquot (Claude-Henri-Emile), du port de Toulon.
Vincent (Claude-Léon-Henri-René), du port de Toulon.
Gouiran (Robert-Auguste), du port de Toulon.
Herminet (André-Georges), du port de Cherbourg.
Durand (Guy-Henri-André), du port de Cherbourg.
Bresciani (Michel-François-Louis), du port de Toulon.
Cecillon (Roger-André), du port de Toulon.
Mulletin (Jean-Louis-René), du port de Toulon.
Page (Hubert-Claude-Louis), du port de Toulon.
Caudal (Robert-Louis-Jean), du port de Toulon.
Bailly (Jean), du port de Toulon.
Provost (Michel), du port de Toulon.
Bolloc'h (Pierre-Yves-Marie), du port de Brest.
Bonin (Pierre-Georges-Jean), du port de Toulon.
Chapelon (Henri-Michel), du port de Toulon.
Jacque (Louis-Georges-Philippe), du port de Toulon.
Lacroix (Jean-Robert-Gaston-Antoine), du port de Toulon.
Beauroy (Daniel-Eustache-Barnabé), du port de Toulon.
Giraud (Pierre-André), du port de Toulon.
Neveu (Raymond-Julien-Gilbert), du port de Toulon.
Nicolle (Henri-Louis-Pierre), du port de Toulon.
Rast (Louis-Jean), du port de Toulon.
Buron (Louis-Emile), du port de Toulon.
Laugel (Victor-Henri-Stanislas), du port de Toulon.
Magot-Cuvru (Pierre-François-Charles-Robert), du port de Toulon.
Perier (François-Pierre), du port de Cherbourg.
Laurence (Raymond-Joseph-Marie), du port de Rochefort.
Le Reun (Georges-Joseph), du port de Brest.
Maulvault (Aurèle-Marie), du port de Bizerte.

Saint-Lô (Georges-Henri-Emile-Pierre), du port de Cherbourg.
Vicipeau (Eugène-Pierre-Lucien), du port de Brest.
Farret (André-Marie), du port de Cherbourg.
Chevaleau (Jean-Eugène-Marcel), du port de Toulon.
Guillemot (Michel-Paul), du port de Lorient.
Seguien (Jean-René), du port de Cherbourg.
Thillaye du Boullay (Louis-Marie-Henri), du port de Cherbourg.
Reiss (René), du port de Toulon.
Aoudiani (Guy-Victor), du port de Bizerte.
Arnoult (Claude-Jacques), du port de Cherbourg.
Auclair (Lucien-Georges), du port de Toulon.
Fernard (Jean-Maurice-Roger), du port de Bizerte.
Bessis (Gilbert-Guy), du port de Bizerte.
Coulardot (René-Pierre), du port de Toulon.
Duclair (Jacques-Joseph-Henri), du port de Cherbourg.
Dulac (Jean-Léopold), du port de Toulon.
Jahan (Yves-Louis), du port de Cherbourg.
Lejamble (Georges-Edouard-Eugène), du port de Cherbourg.
Martin (Albert-André-Gilles), du port de Toulon.
Matte (Yves-Abel-Charles), du port de Bizerte.
Michel (Lucien-Alexandre), du port de Toulon.
Valains (Michel-Fernand-Gustave), du port de Cherbourg.
Geldreich (Pierre-Louis), du port de Cherbourg.
Guillard (Francis-Robert-Joseph), du port de Toulon.
Bacchus (Pierre-Jacques), du port de Cherbourg.
De Cherisey (Hervé-Emmanuel-Marie-Gérard), du port de Cherbourg.
Huyghues-Despointes (Amédée-Louis-Joseph-Roger), du port de Cherbourg.
Madonna (Roger-Pierre), du port de Bizerte.
Laussinotte (Jacques-Léon-Emmanuel), du port de Cherbourg.
Hugot (Claude-Louis-Adrien), du port de Cherbourg.
Delahaye (Jean-Gualbert), du port de Cherbourg.
Giraud (Pierre-François), du port de Cherbourg.
Jean (Gérard-René-André), du port de Cherbourg.
Gallini (François-Marie), du port de Bizerte.
Lévêque de Vilmorin (Bernard-Philippe-Henri), du port de Cherbourg.
Coune (Jean-Louis), du port de Toulon.
Jaoui (Bernard-Jacques-Jean-Claude), du port de Cherbourg.
Metzlé (Jacques-André), du port de Cherbourg.
Riché (Jean-Charles), du port de Toulon.
Euvé (Edmond-Jean-Pierre-Joseph), du port de Toulon.
Leglise (Gérard-Jean), du port de Rochefort.
Grador (Jacques-Marcel-André), du port de Toulon.
Guéniot (Xavier-Henri), du port de Toulon.
Gurnel (Henri-Marius), du port de Cherbourg.
Quantin (Claude-Marie-Louis), du port de Toulon.
Kirsch (Jacques-Paul-Jules), du port de Toulon.
Bianconi (Raymond-Charles-André), du port de Toulon.
Cosle (Roger-Simon-Marie), du port de Toulon.
Dartiguenave (Guy-Maurice-Marie-Aymard), du port de Toulon.
Defillon (Gérard-Victor), du port de Bizerte.
Déroulède (Jacques-Denys), du port de Bizerte.
Foussé (Claude-Paul-Marie), du port de Cherbourg.
Giordani (Jean-Pierre), du port de Toulon
Dirard (Claude-Louis), du port de Toulon.
Grosjean (Robert-Noël), du port de Toulon.
Jean (Claude-Albert), du port de Cherbourg.
Meunier (Jean-Hugues-Henri), du port de Toulon.
Nouel (Philippe-Francis), du port de Cherbourg.
Patouillard (Gilbert-René-Lucien-Roger), du port de Toulon.
Révol (Pierre-René-Paul), du port de Bizerte.
Serradell (Henry-Ferdinand-Maurice), du port de Rochefort.
Uzan (Joseph-Hector-Elie-Guy), du port de Toulon.
Voisin (Ulysse-Gabriel-Emile), du port de Toulon.
Bacot (Marie-André-François), du port de Toulon.
Barthélémy (Pierre-Georges-Albert), du port de Toulon.
Baskevitch (Paul), du port de Toulon.
Bézard (René-Abel), du port de Cherbourg.
Boudin (Jean-Frédéric-Louis), du port de Toulon.
Bourdet (François-Jean), du port de Toulon.
Cardot (Jacques-Pierre), du port de Cherbourg.
Cessot (Pierre-Henri), du port de Toulon.
Fabié (Paul-Léon-Aimé), du port de Toulon.
Fréquelin (André-René), du port de Toulon.
Gameau (Maurice-Laurent), du port de Toulon.
Lamboi (Jacques-Robert-Augustin), du port de Cherbourg.
De Maublanc de Boisboucher (Hervé-Marie-Pierre), du port de Toulon.
Mogin (René-Alphonse), du port de Toulon
Monnier (Claude-Henri-Jacques), du port de Toulon.
Richer (Bernard-Edouard-François), du port de Cherbourg.
Muron (Pierre-Jean), du port de Toulon.
Nalet (Jacques-André-Marie), du port de Toulon.
Prot (Maurice-Jean), du port de Toulon.
Ronssin (Maurice-Louis-Wilfrid), du port de Toulon.
Abdon (René-Emile-Jean), du port de Toulon.
Badani (Pierre-Gaëtan-Joseph), du port de Toulon.
Barrau (Maurice-Adolphe), du port de Toulon.
Baudron (Charles-Barthélémy), du port de Toulon.
Charles (Clément-Marie-Emile), du port de Toulon.
Chauvin (André-Joseph-Alphonse), du port de Toulon.
Coffy (Joseph-Henri), du port de Toulon.
Dalamel de Bournet (Paul-Bruno-Marie-Gabriel), du port de Toulon.
Escallier (Henri-Jean-Louis), du port de Rochefort.
Folliot (Albert-Emile-Jean), du port de Toulon.
Foras (Bernard-François-Antoine), du port de Toulon.
Frager (Bernard), du port de Cherbourg.
Guilliams (Raymond), du port de Cherbourg.
Guilmoto (Henri-Alphée-Marie), du port de Toulon.
Gwinner (Paul-Eugène-Marcel), du port de Toulon.
Hascoët (Laurent-Henri), du port de Brest
Heinrich (Henri-Désiré-Ghislain), du port de Toulon.
D'Horrer (Olivier-Guy-Henri-Marie-Joseph), du port de Rochefort.
Jallu (Gilbert-Olivier-Philippe), du port de Cherbourg.
Jolivot (Roger), du port de Toulon.
Leroux (Jean-Paul-Fernand), du port de Toulon.
Lévêque (Pierre-Eugène), du port de Brest.
Mandin (Eugène-Louis-Victor), du port de Rochefort.
Mariaud (Raymond-Jean-René), du port de Toulon.
Mercadal (Marcel-Isidore), du port de Toulon.
Pérès (Léon-Joseph-Jean-Marie), du port de Toulon.
Pinazzi (Christian-Pierre), du port de Toulon.
Poubeau (Pierre-Charles), du port de Cherbourg.
Poutignat (Jean-Loup), du port de Toulon.
Renault (André Paul-Marie), du port de Brest.
Richard (Marcel-Armand), du port de Cherbourg.
Roblin (Pierre-Louis), du port de Toulon.
Solai (Adrien-Joseph), du port de Bizerte.
Velan (Maurice-Eugène), du port de Toulon.
Vesval (Michel-Joseph-Auguste), du port de Cherbourg.
Avias (Jacques-Victorin-Armand), du port de Cherbourg.
Fortado (Jean-Marie-Charles-Antoine), du port de Toulon.
Bertrand (Henri-Alexandre-Jean), du port de Cherbourg.
Frochot (Michel-Georges-Charles-Alexis), du port de Toulon.
Garcin (Jean-Michel-Julien), du port de Bizerte.
Resplandy (Albert-Jean-Louis), du port de Toulon.
Raymond (Pierre-Marie-Jacques), du port de Rochefort.
Lesur (Pierre-Frédéric-Fernand-Raphaël), du port de Toulon.
Mollière (Claude), du port de Cherbourg.
Salembier (Joseph-Jean-Louis-Marcel-Marie), du port de Brest.
Richard (Claude-Henri), du port de Toulon.
Valsemey (Jacques-Marie-Alexandre), du port de Brest.
Dumont (Daniel-Paul), du port de Toulon.
Cantais (André-Charles-Edouard), du port de Cherbourg.
Gilon (Michel-Hippolyte-Amédée), du port de Toulon.
Mallet (Henri-Louis), du port de Lorient.
Auffret (Guy-Julien-Robert-François), du port de Cherbourg.
Le Grand (Alain-Louis), du port de Toulon.
Brice (Henri-Marie-Julien), du port de Toulon.
Chennevière (Jean), du port de Cherbourg
Lassaux (Pierre-René), du port de Toulon.
Espitalier (Jean-Robert), du port de Toulon.
Martin (Guy-Emile-Pierre), du port de Lorient.
Bucher (Jean-Lucien-Camille), du port de Lorient.
Brouard (Robert-Jean), du port de Lorient.
Giry (Edgar), du port de Bizerte.
Souchet (André-Abel-Henri), du port de Toulon.
Huyard (Jean-Henri), du port de Lorient.
Duhamel (Jean), du port de Brest
Liédo (Robert-Bernard), du port de Toulon
Raffestin (Lucien-Maurice), du port de Bizerte.
Duhau (Paul-Georges-Robert), du port de Toulon.
Le Harivel de Gonneville (Olivier-Joseph-Anne-Marie-André), du port de Brest.
Van Gool (Louis-Adam), du port de Cherbourg.
Burdin (Jacques-Louis-Noël), du port de Toulon.
Chalain (Jean-Claude-Marie-Félix), du port de Brest.
Sadoit (Pierre-Jean), du port de Cherbourg
Vachez (Jean-Alfred-Joseph), du port de Lorient.
Aegerter (Pierre-Emile-Jean-Robert), du port de Toulon.
Lefrère (Pierre-René-Paul), du port de Toulon.
Josset (Marc), du port de Toulon.
Vallat (Fernand), du port de Toulon.
Garin (Jean-François-Hippolyte-Marie), du port de Lorient.
Rivier (Henri-Eugène-Pierre), du port de Toulon.
Rouden (Jean-René), du port de Cherbourg.
Dubray (Jean-Maurice), du port de Toulon.
Bujadoux (René), du port de Toulon.
Jauslons (Henri-Marie-Jean), du port de Brest.
Taffonin (Christian-Jean-Louis-Pierre), du port de Toulon
Charpentier (Hubert-René Yves), du port de Toulon.
Violette (Bernard-Jean-Marie), du port de Toulon.
Lucas (Jean-Pierre-Raymond), du port de Toulon.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er octobre 1952.)

MM. les ingénieurs mécaniciens de 3e classe de réserve:

Boudot (Roger-Gaston), du port de Toulon.
Bertrand (Pierre-Robert), du port de Toulon.
Pass (Michel-Henri), du port de Toulon.
Cuenin (Pierre-Jean-Emile), du port de Toulon.
Levoyer (Jacques-Yves-Raoul), du port de Toulon.
Bredif (Jean-René-Marie), du port de Rochefort.
Witzig (Lucien-Gabriel), du port de Toulon
Lippens (Marcel), du port de Toulon
Bachalard (Michel-Jean), du port de Toulon.
Peyre (Jacques-Marius-Jean), du port de Toulon.
Bellier (Robert-Louis-Marius), du port de Toulon.
Arnould (Claude-François-Léon), du port de Toulon.
Morel (René-Pierre-André), du port de Toulon.
Delplancq (Bernard-Edmond Jean-Baptiste), du port de Cherbourg.
Maestripieri (Orphée-Louis), du port de Toulon.
Chopin (André-Louis-Julien), du port de Toulon.
Jamin (Gilbert-Henri-Louis), du port de Cherbourg.
Baudin (Jean-Emile-Auguste), du port de Toulon.
Eyquem (Marcel), du port de Rochefort.
Clouaire (Jacques-Maurice), du port de Toulon.
Aube (Roger-Henri-Joseph), du port de Toulon.
Cestac (Jacques-Jean), du port de Cherbourg.
Mignon (André-Charles), du port de Toulon.
Siadous (Emile-Pierre), du port de Rochefort.
Bevert (Amédée-Paul-Marius-Raymond), du port de Toulon.
Carrières (Yves-Julien), du port de Cherbourg.
Janvier (Georges-Alphonse-Paul), du port de Brest.
Blouzon (Georges-André), du port de Toulon.
Charpentier (André-Marc-Yves), du port de Lorient.
Delaunay (Alain-Michel-Léon), du port de Cherbourg.
Sablon (Jean-Robert), du port de Toulon.
Montet (Roger-René), du port de Toulon.
Amalbert (Gabriel-René-Charles), du port de Toulon.
Beneytout (Lucien-Achille-Gaston), du port de Rochefort.
Bourjot (Marcel-Georges-Edmond), du port de Toulon.
Cagnac (André-Etienne), du port de Lorient.
Seguenot (Gabriel-Jean-Emmanuel), du port de Toulon.
Tonnelle (Louis-Antoine), du port de Toulon.
Vielle (Robert-Alfred), du port de Bizerte.
Conas (Pierre-Eugène-Olivier), du port de Brest.
Taxil (André-Marc-Victorin), du port de Toulon.
Lesort-Pajot (Henry-Lucien), du port de Cherbourg.
Quinio (Louis-Jean-Paul), du port de Toulon.
Barroy (Georges-Lucien), du port de Toulon.
Mouret (Jean-Claude-Louis), du port de Toulon.
Berger (Jacques-Antoine-Louis), du port de Toulon.
Tary (René), du port de Toulon.
Rousseau (Bernard-Henri-Raymond), du port de Toulon.
Clément (Louis-Joseph-Marie), du port de Brest.
Josien (Lucien-René-Gaston-Joseph), du port de Toulon.
Larribe (Lucien), du port de Toulon.
Brichet (Pierre-Léon-Louis), du port de Cherbourg.
Peyre (Georges-Pierre-Emile), du port de Toulon.
Videlaine (Michel-Georges-Louis), du port de Cherbourg.
Liauley (Michel), du port de Toulon.
Jambu (Guy-François-Julien-Hyacinthe), du port de Lorient.
Pointereau (Lucien-Octave-Charles), du port de Lorient.
Vernier (André-Maurice), du port de Toulon.
Dupuy (Pierre-Antoine-François), du port de Toulon.
Dubois (Bernard-Jacques-Phalier), du port de Lorient.
De Coudenhove (Xavier-Lucien-André), du port de Brest.
Lafond (Bernard-Camille), du port de Toulon.
Girard (Jacques-Christian-René), du port de Toulon.
Gasnière (René-Marcel), du port de Toulon.
Calvez (Roger-Yves), du port de Cherbourg.
Hannon (Hugues-Jean-Marie), du port de Toulon.
Benest (Gabriel-Philippe), du port de Toulon.
Denis (Bernard-Jean-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Jolly (Maurice-Pierre), du port de Toulon.
Roussel (Jacques-Albert-Henri), du port de Cherbourg.
Delaval (René-Jean), du port de Lorient.
Cholley (Raymond-Henri-Roger), du port de Toulon.
Viprey (Pierre-Victor-Léon), du port de Toulon.
Aubert (Roger-Alcide-Marcel), du port de Cherbourg.
Rémy (Pierre-Georges), du port de Toulon.

C. — **Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.**

Au grade d'officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe.

(Pour compter du 1er mai 1952.)

M. l'officier de réserve interprète et du chiffre de 3e classe Raffin (Pierre-Henri-Camille), du port de Rochefort.

(Pour compter du 1er septembre 1952.)

MM. les officiers de réserve interprètes et du chiffre de 3e classe:

Gruau (Camille-Fernand-Jean-Marie), du port de Toulon.
Le Quinio (Roger-Eugène-Marie), du port de Cherbourg.

(Pour compter du 21 septembre 1952.)

M. l'officier de réserve interprète et du chiffre de 3e classe Halatchev-Kerblay (Basile), du port de Cherbourg.

(Pour compter du 1er octobre 1952.)

M. l'officier de réserve interprète et du chiffre de 3e classe Bost (Jean-Henry-Edouard), du port de Toulon.

(Pour compter du 20 octobre 1952.)

MM. les officiers de réserve interprètes et du chiffre de 3e classe:

Tchakedjian (René-Armand), du port de Toulon.
Mercier (Claude-Louis-Camille), du port de Toulon.
Poinsart (Michel-Louis), du port de Rochefort.
Pinet (Hervé-Michel-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Demoge (Francis-Hubert-Léon), du port de Rochefort.
Bernard (Georges-Jean-Paul), du port de Toulon.
Peyre (Pierre), du port de Toulon.

Décret du 15 octobre 1952 portant promotion dans la réserve du corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 15 octobre 1952, sont nommés ou promus dans la réserve du corps du commissariat de la marine:

(Pour compter du 1er octobre 1952.)

Au grade de commissaire en chef de 1re classe de réserve.

M. le commissaire en chef de 2e classe de réserve Cornilleau (Roger-Léon-Marie-Joseph), port d'immatriculation: Lorient.

Au grade de commissaire principal de réserve.

M. le commissaire de 1re classe de réserve Berly (Paul-Marie-Antoine), port d'immatriculation: Toulon.

Au grade de commissaire de 1re classe de réserve.

MM. les commissaires de 2e classe de réserve:

Nicolas (Maurice-Lucien-Roger), port d'immatriculation: Cherbourg.
De Maussion de Candé (Pierre-Marie-Léon), port d'immatriculation: Toulon.
Lerch (Raymond-Henri-Maurice-Léon), port d'immatriculation: Toulon.

(Pour compter du 1er novembre 1952.)

Au grade de commissaire de 2e classe de réserve.

MM. les commissaires de 3e classe de réserve:

Gautier (Jean-François-Marie-Joseph), port d'immatriculation: Toulon.
Carabœuf (Bernard-André), port d'immatriculation: Toulon.

Au grade de commissaire de 3e classe de réserve.

MM. les aspirants de réserve du commissariat de la marine Clément (Georges-Louis-Homère-Léon), Branche (Jacques-Jean-Charles), Lebée (Bernard-Albert-Ernest).

Décret du 15 octobre 1952 portant nomination, dans la réserve, du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décret en date du 15 octobre 1952, est nommé dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, pour compter du jour de sa radiation des contrôles de l'activité:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve.

M. Lebreton (Pierre), ingénieur des directions de travaux en retraite.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1945: page 352 G, 2e colonne, au lieu de: « Monod (Paul-Jacques), brigadier du Ne régiment de dragons », lire: « Monod (Jean-Pierre-Ernest), brigadier du 8e régiment de dragons de reconnaissance ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 août 1952: page 8099, 1re colonne, en ce qui concerne: Beuzon (Marcel), sergent-chef, 7e bataillon de parachutistes coloniaux; Ducouloux (Edmond), sergent, commando n° 3; Huts (Augustin), sergent, 74e bataillon du génie 2e compagnie, au lieu de: « pour prendre rang du présent décret (6 août 1952) », lire: « pour prendre rang du 11 juillet 1952 ».

Remises de débets.

Par arrêté du 9 octobre 1952 il est fait remise à M. le lieutenant Albert Pitot, du 26e régiment d'infanterie, à Sarrebourg (embarqué depuis le 15 octobre 1951 à destination de l'Indochine), de la somme de 1.823.087 F sur celle de 3.616.174 F dont il a été constitué débiteur envers le Trésor public à la suite de l'accident survenu le 23 octobre 1949 à Thionville.

Par arrêté du 9 octobre 1952 sous réserve d'un versement de 83.062 F, il est fait remise gracieuse à M. Mesnier (Edouard), demeurant au centre de Bayard, commune de Jemmapes (département de Constantine), de la somme de 66.125 F, dont il est redevable envers le Trésor à la suite de l'accident survenu le 22 mai 1949 à Foy (Constantine).

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 52-331 du 21 mars 1952 autorisant les secrétaires d'Etat aux forces armées à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 20 septembre 1952 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat à la marine;

Vu l'arrêté du 24 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 24 mars 1952 est modifié ainsi qu'il suit:

« Délégation permanente est donnée à M. le capitaine de vaisseau Cirier (Robert), chef de l'état-major particulier, pour signer, concurremment avec M. Jacques Péroni, tous actes et décisions, à l'exclusion des décrets et arrêtés relatifs aux affaires d'ordre purement militaire.

« Il a notamment délégation pour signer les ordres d'envoi en mission, à l'exclusion de ceux qui concernent les officiers généraux, les directeurs et chefs de services centraux, les membres du cabinet, de l'état-major particulier dont le secrétaire d'Etat se réserve la signature. En cas d'empêchement, cette dernière délégation est dévolue à M. le capitaine de vaisseau Marraud, de l'état-major particulier. »

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1952.

JACQUES GAVINI.

Nomination au grade d'aspirant mécanicien du cadre actif d'élèves de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens.

Rectificatif au *Journal officiel* du mercredi 8 octobre 1952: page 9604, 1re colonne, 8e ligne, au lieu de: « Bertrand (Pierre-Joseph-Jacques), du port de Toulon », lire: « Bertran (Pierre-Joseph-Jacques), du port de Toulon ».

Liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés admis après examen au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (7e promotion, 2e fraction).

(Décision ministérielle n° 7250/EMP/3/ du 12 octobre 1952.)

Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air ou corps des officiers de réserve des bases de l'air.

Fontaine (Gérard) (1).
Romeyer (Max-M.-L.) (1).
Moreau (Marcel-R.) (1) (2) (3).
Bauza (Onophre-M.).
Sabatier (Yves-P.) (1).
Couteron (Roger-P.).
Loullier (Georges) (1).
Licheron (Serge-M.).
Lamboley (Jean-M.-A.-T.) (2).
Decosse (Léon-F.-G.-J.).
Kaufmann (Gérard-J.).
Fortunet (Jacques-M.-L.-C.).
De Niort (Max-G.).
Wolinski (Michel-J.).
Luquet (Christian-J.).
Berthelot (Roland-A.).
Heurtaux (Jacques).

Les candidats mentionnés sur la présente liste devront être mis en route de manière à se présenter au commandant de la base école 120 de Caen le 20 octobre 1952.

(1) Sous réserve de complément de dossier par l'extrait de casier judiciaire modèle 2.
(2) Sous réserve de complément de dossier par un état signalétique et des services.
(3) Sous réserve de complément de dossier par un bulletin de naissance.

Liste de classement, par ordre de mérite, des candidates retenues au concours des 29 et 30 avril 1952 portant recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air.

Additif au *Journal officiel* du 21 juin 1952: page 6305, 1re colonne, Secrétaires; après: « 7 Pene (Raymonde) (1), 3e région aérienne », ajouter: « 7 *bis* Metayer (Germaine), 3e région aérienne ».

(Le reste sans changement.)

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Extrait des listes A et B établi à la date du 1er octobre 1952.

Références: D. M. n° 97284 PM/I-B du 15 juin 1949 (modificatif n° 1 du 27 septembre 1949; modificatif n° 2 du 31 décembre 1949; modificatif n° 3 du 6 juin 1950; modificatif n° 4 du 6 juillet 1952; modificatif n° 5 du 6 février 1952; modificatif n° 6 du 10 mars 1952), C. M. n° 172983 PM/I. B. du 10 octobre 1952.

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Le présent extrait des listes des tours de départ (tour normal et tour spécial; annule et remplace, pour les mises en route à effectuer au cours du premier trimestre 1953, l'extrait établi à la date du 1er juillet 1952, inséré au *Journal officiel* du 20 juillet 1952 (p. 7300 et suivantes).

II. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er janvier 1953 et le 1er avril 1953.

Ces officiers seront soumis, dans les moindres délais, à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite, dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 4728/2/DCSSA en date du 19 août 1949.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 30 octobre 1952, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, le résultat des visites d'aptitude serait transmis, sous le même timbre, par télégramme. Ces documents ne seront pas établis pour les officiers ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

III. — Les officiers ayant antérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur un théâtre d'opérations extérieur et non encore embarqués, ne sont pas inscrits sur le présent extrait. Ils seront mis en route, sans nouvelle inscription, soit à la date qui leur a été prescrite, soit à celle qui leur sera ultérieurement notifiée par décision individuelle.

IV. — Jusqu'à publication du prochain extrait trimestriel des listes de tour de départ aucun des officiers inscrits sur le présent extrait ne devra être désigné pour effectuer un stage d'instruction ou d'information, qui aurait pour résultat de retarder son départ.

V. — Prescriptions particulières. — En vue de faciliter la constitution ultérieure des différents détachements de renfort, les chefs de corps adresseront sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) le 30 octobre 1952, une liste nominative des officiers inscrits sur la présente liste, indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés auraient éventuellement l'intention de prendre leur permission de départ colonial.

Cette liste devra également faire connaître le nom des officiers qui, en cas de désignation, seraient désireux de participer à l'encadrement des formations de légion étrangère, servant sur les théâtres d'opérations extérieurs ou à l'encadrement des forces terrestres françaises de l'O. N. U.

Infanterie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

LISTE A

MM.

1 Le Bescond de Coatpond (L.-E.), E. M., 10e région militaire.
2 Sabatier (H.-M.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
3 Niveau de Villedary (C.-M.), E. M. du commandement supérieur des troupes du Maroc.
4 Jaud (E.-O.), E. M. de la subdivision de Sousse.
5 De Rotalier (L.-M.), E. M. de la 3e région militaire.
6 Yemeniz (G.-N.), E. M. de la 8e région militaire.
7 De Buttet (J.-E.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de Lyon.
8 Lagasquie (M.-J.), E. M. de la subdivision d'Orléans.
9 Lugand (A.), service historique de l'armée.
10 Mollot (M.-H.), prytanée militaire de la Flèche.
11 Megret de Devise (C.-M.), E. M. du commandement supérieur des troupes du Maroc.
12 Audin (G.-B.), C. M. du 141e régiment d'infanterie, Marseille.
13 Pugliesi-Conti (P.-A.), E. M. de la 8e région militaire.

Chefs de bataillon.

LISTE A

MM.

1 Morin (R.-E.), E. M. de la 2e région militaire.
2 Kleinmann (L.), 7e R. T. A.
3 Bianco (J.-V.), section technique de l'armée.
4 Bastien (G.-J.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de Toulouse (en sursis).
5 Saby (F.-R.), E. M. de la division de Fès.
6 Laugier (P.-E.), E. M. de la 1re région militaire (en sursis).
7 Moron (A.-M.), direction des services financiers et des programmes.
8 Basin (C.-L.), école spéciale militaire inter-armes, Coetquidan.
9 Bonnel (P.), E. M. de la subdivision de Toulouse.
10 Trinquier (J.-F.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de Montpellier.
11 Dougnac (L.-P.), école de haute montagne de Chamonix.
12 Dejeux (J.), 5e R. T. M.
13 Sellenet (J.), E. M. de la 7e région militaire.
14 Croidieu (P.), D. P. M. A. T. (en sursis concours).
15 Viaouet (H.), E. M. de la subdivision de Besançon.
16 Orgeret (P.), E. M. de la 9e région militaire.
17 Gratiot (R.), 2e B. C. P.
18 Quinet (P. F.), école de sous-officiers de Strasbourg.
19 Legrand (P.-M.), école d'application de l'arme blindée et cavalerie.
20 Guernalec (L.-J.), E. M. 21e D. I. A.
21 Apard (A.-L.), bureau de garnison de Tunis.
22 Benoit (M.-M.), 5e R. I.
23 Ragot (J.-A.), E. M. de la division de Meknès.
24 Martin (E.-A.), service des affaires allemandes et autrichiennes.
25 Verrier (J.-G.), E. M. de la 10e région militaire.
26 Chapelle (P.-A.), E. M. de la 10e région militaire (en sursis concours militaire).
27 Wauquier (A.-E.), service historique de l'armée.
28 Grimaldi (L.-Ch.), E. M. de la subdivision de Blida.
29 Mengin (H.-M.), service des affaires allemandes et autrichiennes.
30 Combe (P.-J.), 27e demi-brigade d'infanterie.
31 Mangieu (J.-P.), centre sportif des forces armées.
32 Kah (E.-L.), état-major de l'armée.
33 Dehollain (J.), état-major de l'armée.
34 Goubard (P.-J.), état-major de l'armée.
35 Henry (G.-L.), E. M. de la 10e région militaire.
36 Lesueur (F.-M.), 3e 110e R. I. C.
37 Barre (G.-J.), E. M. de la 4e région militaire.
38 Hurbin (C.-M.), 1er R. I.

Capitaines.

LISTE A

MM.

1 Curtet (M.-H.), section technique de l'armée (en sursis).
2 Gerbaud (G.-G.), 6e R. T. M. (en sursis).
3 Bourgeois (J.), E. M. 1re région militaire.
4 Beaudry (F.), 93e R. I.
5 De la Tousche (L.-M.), groupement des services des écoles de l'enseignement militaire supérieur.
6 Rogelet (G.-A.), 151e R. I.
7 Rouquet (M.-M.), groupement des services des écoles de l'enseignement militaire supérieur (en stage).
8 Bordez (A.), groupement des services des écoles de l'enseignement militaire supérieur.
9 Voulot (R.-L.), E. M. 10e région militaire.
10 Leforestier-Clement (R.), état-major du commandement supérieur des troupes du Maroc (en sursis).
11 Lafontaine (M.), 21e B. C. P.
12 Corteggiani (D.), division territoriale de Constantine.
13 De Fabre de Mazan (J.), état-major combiné des forces armées.
14 Elias Amza ben Mekki, 93e R. I.
15 Caramella (C. E.), 1er R. I. (en sursis).
16 Robert (P.-M.), école militaire préparatoire d'Autun (en sursis).
17 Bouchard (M.-L.-A.), état-major du commandement supérieur des Forces françaises en Autriche (en sursis).
18 Gastaud (P. E.), école d'application de l'infanterie Saint-Maixent.
19 De Maigret (F.-M.), état-major du commandement en chef des Forces alliées, secteur Sud-Europe (en sursis).
20 Simon (C.-J.), 12e B. C. A. (en sursis).
21 Letellier (R.-A.), école d'application de l'infanterie Saint-Maixent (en sursis).
22 Maurin (P.-L.), état-major de l'armée (en sursis).
23 Oudot de Dainville (M.-M.-M.), état-major 6e région militaire (en sursis).
24 Storelli (R.-A.), centre de documentation géographique des Forces françaises en Allemagne (en sursis).
25 Absolut de La Gastine (M.-G.), 22e B. C. A.
26 Boulay (R.-C.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Toulouse.
27 Nicolas (F.-C.-M.), direction des transports militaires par voie ferrée (en sursis).
28 Pichly (G.-H.), section technique de l'armée (en sursis).
29 Steminelin (J.), école de sous-officiers de Strasbourg.
30 Leberger (L.-J.), subdivision de Nevers (en sursis).
31 Barthelemy (M.-E.), 4e régiment de zouaves (en sursis).
32 Guion de Meritens (R.-P.), 5e R. I.
33 Esper (H.-A.), subdivision de Toulon (en sursis).
34 Mariot (A.-C.-J.), école d'application de l'artillerie.
35 Ducret (M.-H.), 5e R. T. M. (en sursis).
36 David de Drezigue (J.-G.), secteur social de Tours (en sursis).
37 Lozi (P.), 26e R. I. (en sursis).
38 Coulhures (H.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
39 Masson (J.), 13e B. C. A.
40 Baurières (A.), E. M. 2e corps d'armée.
41 Picard (P.), E. M. 8e région militaire.
42 Lucas (A.-J.), 2e B. C. P.
43 Belland (J.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, 6e région militaire.
44 Villeval (H.), 29e B. C. P.
45 Lanaud (M.), 35e R. I.
46 Mouries (G.), 7e B. C. A.
47 Lavallée (A.-H.), 26e R. I.
48 Pagnon (H.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent (en sursis).
49 Courcenet (H.), 2e R. T. A.
50 Vaillant (P.), 46e B. I. (en sursis).
51 Fougère (B.), 11e B. C. A.
52 Champtiaux (P.), 126e B. I.
53 De Peretti (J.), 46e B. I. (en sursis).
54 Lapostolle (J.), 6e R. T. M.
55 Nougairède (P.-E.-C.), 3e B. C. P.
56 Beyret (H.-A.-F.), 92e R. I.
57 Even (J.-E.), service historique de l'armée.
58 Blanck (A.), 152e R. I.
59 Fournier (M.-D.-J.), E. M. du commandant supérieur des troupes de Tunisie.
60 Mens (A.-F.-E.), E. M., commandant supérieur des forces françaises en Autriche.
61 Binet (E.-F.), 22e B. C. A.
62 Churlet (A.-J.), 152e R. I.
63 Valot (F.-C.-L.), section technique de l'armée.
64 Pajot (R.), 26e R. I.
65 Royer de La Bastie (J.-M.-L.), 27e B. C. A.
66 Foret (J.-M.), compagnie de camp no 302.
67 Thibeau (J.-R.-A.), E. M. 5e région militaire (en sursis).

68 Hemmer (J.-M.-J.), secrétariat général permanent de la défense nationale.
69 Saint-Gal de Pons (A.-M.-A.), 6e B. C. A. (en sursis).
70 De Torquat de La Coulerie (L.-M.-H.), 5e B. C. P.
71 Le Goyet (P.), 46e B. I.
72 Lenne (H.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, 2e région militaire.

LISTE B

Officiers inscrits au tour de départ des lieutenants et ayant bénéficié d'un sursis.

MM.
73 Boyer (N.), 93e R. I. (en stage).
74 Laravoire (H.), 35e R. I.
75 Gaudin (E.-E.), 5e R. T. M. (en sursis).
76 Champeaux (P.-L.), école spéciale militaire interarmes, Coëtquidan (en stage).
77 Meunier (E.-L.), 30e B. C. P.
78 Duluc (P.), 152e R. I.
79 Lemichel (R.-E.), 2e B. C. P.
80 Andrea (R.-A.), école spéciale militaire interarmes, Coëtquidan.
81 Fourest (R.-J.), 8e B. C. P. (en stage).
82 Betant (H.-R.), 27e B. I.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Caupene (H.-A.), 7e R. T. A.
2 Trebel (J.-M.), section technique de l'armée.
3 Vachey (J.), école militaire enfantine Hériot (en sursis).
4 Fernet (M.-G.), 26e R. I.
5 Feldmann (M.), 1er R. I. (en sursis).
6 Veillon (M.), compagnie de camp n° 302 (en sursis).
7 Yahi Amar, 3e R. T. A. (en sursis).
8 Pujos (A.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent (en stage).
9 Fosse (R.), école de sous-officiers, Strasbourg (en sursis).
10 Massin (H.-C.), 13e 1/2 B. I.
11 Boixo (J.), école nationale d'entraînement physique militaire, Pau (en sursis).
12 Trosset (J.), école de sous-officiers, Strasbourg (en sursis).
13 Mosard (R.), 5e B. C. P. (en sursis).
14 Senac (H.), 92e R. I.
15 Bonduelle (C.-M.-J.), 1er R. T. M.
16 Six (L.-F.-C.-J.), 1er R. T. A.
17 Ritz (R.-J.), 5e R. T. M.
18 Clerget (G.-A.-R.), 5e R. T. M.
19 Lestien (J.-G.-A.), 7e B. C. A.
20 Imbert (R.-M.), 12e B. C. A.
21 Morin (G.), 6e R. T. M.
22 Delsuc (A.-J.), 1er régiment de zouaves.
23 Sauder (A.), D. C. I.
24 Mazaud (J.-B.), 126e B. I.
25 Lafay (L.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Toulouse
26 Minet (M.), 126e B. I.
27 Civalle (R.-M.), 99e B. I. A.
28 Rumeu (E.-P.), 29e B. C. P.
29 Rollot (R.-F.), 92e R. I.
30 Felter (J.), 8e B. C. P.
31 Gresy (C.), D. C. I.
32 Massoni (P.), 93e R. I.
33 Rivalain (C.), 92e R. I.
34 Gonin (R.), 6e R. T. M.
35 Depernay (E.), 35e R. I.
36 Constant (A.), 27e 1/2 brigade d'infanterie.
37 Mathiot (M.-G.), 152e R. I.
38 Panot (R.), 15e B. C. A.
39 Farcy (R.-H.), 26e R. I.

LISTE B

Officiers ayant bénéficié d'un sursis:

MM.
40 Boutteville (P.), 93e R. I.
41 Jay (H.), 15e B. C. A. (en sursis).
42 Pradier (P.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
43 Varenne (R.-J.), école de sous-officiers, Strasbourg.
44 Cecilia (F.-R.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
45 Berger (R.-M.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
46 Blache (C.), 6e B. C. A. (en sursis).
47 Stocky (C.), 152e R. I.
48 Guille (C.), 151e R. I. (en sursis).
49 Vilipon (J.-L.), école de sous-officiers, Strasbourg (en stage).
50 Maréchal (P.), 5e R. I. (en sursis).
51 Cadiou (J.-M.), 25e R. I. (en sursis).
52 Broucke (L.), centre d'instruction du service de santé des forces françaises en Allemagne (en sursis).
53 Faugon (J.-L.), 151e R. I.
54 Hervouet (C.-J.), 7e B. C. A. (en sursis).
55 Rave (M.), 5e B. C. P. (en sursis).
56 Forteguerre (G.-R.), 151e R. I. (en sursis).
57 Delbourg (J.-J.), 19e B. C. P.
58 Beray (J.-M.), 6e B. C. A. (en sursis).
59 Meyer (G.-N.), 46e B. I. (en sursis).
60 Blanc (A.-J.-L.), 92e R. I. (en sursis).
61 Barbarit (G.-P.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, 1re région militaire.
62 Debra (J.), 2e R. T. M. (en sursis).

Servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

LISTE A

MM.
1 Ahmed ben Mohamed ben Hadj M'Hamed el Abeb, 4e R. T. T.
2 Amara ben Hamouda ben Hadj M'Hamed Ficha, 4e R. T. T.
3 Mohamed ben Sadok Missaoui, 4e R. T. T.
4 Khelil ben Hamadi ben Abdallah, 4e R. T. T.
5 Driss ben Mohamed Chebli, 1er R. T. M.
6 Si Mohamed ben Mhamed Guerouaoui, 6e R. T. M.

Sous-lieutenant.

LISTE B

Officier ayant bénéficié d'un sursis.

1 M. Challer (M.-M.), 26e R. I. (en sursis).

Sous-lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

LISTE A

MM.
1 Ben Youssef Abdelhamid ben Abdesalam, 4e R. T. T.
2 Machkouri Mohamed, 2e R. T. M.

PERSONNEL DES MUSIQUES MILITAIRES

Chefs de musique.

MM.
1 Richard (J.-H.-L.), lieutenant, 99e 1/2 B. I. A.
2 Dautricourt (A.), lieutenant, 151e R. I. (en sursis).
3 Deudon (H.), lieutenant, 4e R. T. M.

Sous-chefs de musique.

MM.
1 Clauss (L.-W.), adjudant, 38e régiment de transmissions.
2 Jacob (R.-M.), adjudant-chef, 31e régiment du génie.
3 Mercenne (A.-L.), adjudant, 8e régiment de transmissions.
4 Dubois (E.), adjudant, école militaire préparatoire technique, le Mans.
5 Greil (A.-J.), adjudant, 93e R. I.

TOUR SPECIAL

Chef de bataillon.

LISTE A

1. M. Goulesque (L.-J.), service d'entraînemnet préparatoire et des réserves de Rodez

Capitaines.

LISTE A

MM.
1 Baurain (R.-E.), 126e B. I.
2 Jézéquel (Y.-S.), 126e B. I.
3 Leriche (G.-L.), centre de documentation géographique des forces françaises en Allemagne.
4 Rustenholz (J.-P.), 5e R. I.
5 Reichenbach (R.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
6 Saby (A.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
7 Du Mortier (J.-E.), 35e R. I.
8 Lebœuf (C.), 30e compagnie de camp.
9 Lecuelle (L.), centre mobilisateur du 131e R. I.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Cantuer (A.), 92e R. I.
2 Soucat (R.), 152e R. I.
3 Will (C.), 152e R. I.
4 Gilleron (R.), 43e demi-brigade d'infanterie.
5 Judine-Mingucci (D.), 4e régiment de zouaves.
6 Marescaux (L.), 43e B. I.
7 Wynen (J.), 43e demi-brigade d'infanterie.
8 Masconi (J.), 30e compagnie de camp.
9 Boyer (F.), 67e B. I.
10 Sochard (J.), 43e B. I.
11 Dumas (A.), 26e R. I.
12 Chergui Ammar ben Aïssa ben Chergui, 2e R. T. A.
13 Bonzom (F.), 13e R. I. P. C.
14 Darbon (M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de la 8e région militaire.
15 Schmitt (R.), 19e B. C. P.
16 Murco (J.), 26e R. I.

Sous-lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Demange (A.), 26e R. I.
2 Gardes (R.), école spéciale militaire interarmes, Coëtquidan.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

LISTE A

MM.
1 Navarre (J.-M.-R.), état-major inspection des forces armées.
2 Huot (P.-C.-L.), 12e R. C. A.
3 Audemard d'Alançon (J.-L.-E.), E. M. 6e D. B.
4 Le Hagre (J.-P.-H.), 1er R. C. A.

Chefs d'escadrons.

LISTE A

MM.
1 Dumesnil (R.-C.-A.), E. S. M. I. A. (en sursis).
2 Picard (J.-G.), inspection générale de l'A. B. C.
3 Bellot (M.-J.), section technique de l'armée.
4 Ceroni (M.-G.-F.), 1er R. S. A.
5 Louf (P.-G.-V.-J.), E. M. 2e région.
6 Brunet d'Evry (A.-L.-E.-A.), E. M. des forces terrestres centre Europe.
7 Albrecht (J.-M.-P.), E. M. A.
8 Brisson (M.-A.-C.), hors cadres, résidence générale de Tunisie.
9 Herio (J.-F.-J.), base 901.
10 Dillon (H.-C.-M.), E. M. A.
11 Jeandel (A.-J.), 7e régiment de cuirassiers.
12 Auzeing (J.-L.), 8e R. C. A.
13 Taillefer de Laportalière (A.-J.-M.), 11e R. C. A. (en sursis).
14 Broussard (C.), D. T. M. V. F. des T. O. A.
15 Geyer La Thivollet (N.-J.), 8e R. C. A.
16 Charles (E.-L.-G.), E. M. 21e D. I. A.

Capitaines.

LISTE A

MM.
1 Peyret (L.-M.), D. C. I. (en instance C. R.).
2 De Curières de Castelnau (G.-M.-E.), 1er R. C. A. (en sursis).
3 Bouyx (J.-F.), école d'état-major (en sursis).
4 Tourret (M.), 8e hussards.
5 Van Den Brule (Y.-J.-J.-M.-F.-R.), D. C. I.
6 De Royer-Dupré (J.-M.-C.-J.), 8e hussards.
7 Benet (L.-A.-H.), 5e dragons.
8 Glen (J.-G.), S. E. P. R., 8e région.
9 Canonne (G.-E.-H.), 8e hussards.
10 Istasse (C.-M.), 501e R. C. C.
11 Rivat (P.-A.), 31e dragons.
12 Jouslin (M.-J.-R.), groupement des services des E. M. S. S. T.
13 Le Roy (J.-M.), C. M. 50e R. A.
14 Betria (P.-L.), S. E. P. R., 4e région.
15 Boison (J.-R.), 6e dragons.
16 Poinsignon (J.-J.), 6e escadron de spahis algériens.
17 Lafaye (R.-P.-J.), 5e R. C. A.
18 Lair (A.-M.), E. A. A. B. C. (annexe de Fontainebleau).
19 Thiebaut (F.-R.), 16e dragons.
20 Glatt (R.-A.), groupement des services des E. M. S. S. T.
21 Deleplanque (E.-V.-J.), 13e dragons.
22 Troullier (J.-H.-J.), E. S. M. I. A.
23 Moser (R.), 9e escadron de spahis algériens.
24 Metayer (M.), 5e dragons.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Guellal Saddek, C. A. R. n° 103 (en sursis).
2 Seguin (G.-M.), 12e cuirassiers (en sursis).
3 Hardy (A.-P.), 3e R. S. A. (en instance C. R.).
4 Perrier (J.-A.-J.), 1er cuirassiers (en sursis).
5 Bart (J.-C.-G.-P.), 6e R. C. A.
6 Peria (M.-E.-J.-L.), 2e cuirassiers.
7 Thouvenot (P.-M.-H.), 503e R. C. C.
8 Dourain (E.-S.), 6e cuirassiers.
9 Penicaud (B.-M.-A.), 2e R. C. A.
10 Adam (F.-L.-I.-M.), 2e dragons.
11 Baudot (J.-L.-L.), 7e groupe d'escadrons de spahis algériens.
12 Marcotty Zimbale (J.), 11e cuirassiers.
13 Berlandier (A.-R.), 3e hussards.
14 Bergey (P.-M.-J.), 503e R. C. C.
15 Barraud (H.-R.-F.), 8e hussards.
16 Mauras (A.-M.-R.-J.), 11e R. C. A.
17 Leclere (G.-A.), 5e hussards.
18 Fayolle (P.-G.), 8e cuirassiers.
19 Mesplie (G.-E.), 501e R. C. C.
20 Mouton (B.-M.-R.), 6e cuirassiers.
21 Nanquette (P.-M.), 11e groupe de chars moyens.
22 Boisselet (F.-M.-M.), 30e dragons.
23 Pompilio (G.-G.-N.), 8e R. C. A.
24 Ebeling (F.-M.), 6e dragons.
25 De Blois (R.-L.-J.), 2e hussards.
26 Tourret (H.-M.-J.-G.), 1er R. S. A.
27 Beguinot (A.-V.-H.), 2e R. S. A.
28 Loubens (A.-P.-M.), 9e R. C. A.
29 Clavie (G.), 5e dragons.
30 Choulet (J.-R.-A.), 7e R. C. A.
31 Monroe (B.-M.-R.-D.), 1er R. S. A.
32 Legrand (P.-S.), 1er R. C. A.
33 Gelot (P.-J.-A.), 12e R. C. A.
34 De Bressy de Guast (B.-H.-V.-B.), 5e R. C. A.
35 Jutel (C.-G.), 4e R. C. A.
36 Pillet (V.-M.-L.), 12e cuirassiers.
37 Lamiable (R.-L.-P.), 1er cuirassiers.
38 Houdet (F.-M.-P.-M.), 3e R. C. A.
39 Zenina Ahmed ben Mohammed, 8e dragons.
40 Reynier (P.-R.), 8e hussards.
41 Preaud (A.-M.-P.-L.), 2e R. S. A.
42 Guillard (L.-G.-I.-F.), 2e cuirassiers.
43 Lambert (G.-A.-E.), 1er cuirassiers.
44 Padilla (A.), 9e R. C. A.
45 Berthier (M.-J.), 13e dragons.

Lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

LISTE A

Musulmans Français d'Algérie.

M. Saïsal Laïd ben Mohamed, 9e R. C. A.

Marocains.

MM.
1 Moulay Brahim ben Moulay Idriss Sbaï, 1er R. C. A.
2 Si Lahcen ben M'Hamed ben Larbi El Ghoul, hors cadres, résidence générale du Maroc.
3 Abdelghani ben Si Abdallah ben Mohamed el Kabbage, E. A. A. B. C., Saumur.

Sous-lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Leblanc (A.), mission liaison du C. E. F. E. O.
2 Martin (L.-C.), E. A. A. B. C., Saumur.
3 Larchez (R.-P.-E.), 3e cuirassiers.
4 Vitrey (R.-J.-B.), 3e R. S. A.
5 Mailhos (R.-F.-J.), 11e cuirassiers.

Sous-lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

LISTE A

Marocain.

M. Ben Aïssa ben Larbi ben Maati, 3e hussards.

TOUR SPECIAL

Capitaines.

LISTE A

MM.
1 Devilliers (D.-Y.-R.), 1er cuirassiers.
2 Buirette de Verrières (R.-P.-J.-M.), direction des transports militaires du Maroc.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Auguin (H.-F.-D.), 4e cuirassiers.
2 Masquelier (G.-H.), E. A. A. B. C. (annexe de Fontainebleau).
3 Dhome (J.-C.), 4e cuirassiers.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

LISTE A

MM.
1 Leguay (R.), 8e R. A.
2 Rousseau (M.-L.-M.), secrétariat général permanent de la défense nationale.
3 Compain (M.-A.-J.), à la disposition du général commandant l'école supérieure de guerre et l'école d'état-major.
4 Becker (J.), secrétariat permanent du comité d'action scientifique de défense nationale.
5 Leinekugel Le Cocq (M.-P.-L.), 6e R. A.

Chefs d'escadron.

LISTE A

MM.
1 Seray (Y.-A.), 8e R. A.
2 Razy (J.), G. A. O. A. n° 2.
3 Marinet (E.-J.-P.), disposition du service des affaires allemandes et autrichiennes.
4 Millot (J.-C.-E.), 1/66e R. A.
5 Lautier (A.-M.), E. M. A.
6 Blum (A.), école d'application d'artillerie.
7 Lullier (J.-M.-H.-S.), 421e R. A. A.
8 Guillemot (L.-M.), école de spécialisation d'artillerie antiaérienne.
9 Pincemaille (H.-X.), école polytechnique.

Capitaines.

LISTE A

MM.
1 Purel (P.-J.), 8e R. A. (en sursis).
2 Mazel (E.-A.), 32e R. A.
3 Pontal (J.-A.-B.), 2/21e R. A.
4 Le Masne de Chermont (X.-J.-P.-M.), 54e R. A.
5 Bartholemot (A.-G.-M.), 405e R. A. A.
6 Mathevet (G.-T.-H.), 1/67e R. A.
7 Legallet (G.-G.), disposition du service des essences.
8 Bonnin (E.-S.), 1/16e R. A.
9 Bonnifaud (L.-A.), 405e R. A. A.
10 Guillaumet (R.), 1/2e R. A.
11 Collin (R.-P.-E.), S. E. P. R. de la 6e région.
12 Jeand'Heur (C.-G.-H.), 61e R. A.
13 Parrent (L.-E.), 1/67e R. A.
14 Mus (R.-A.), 601e batterie d'émission de fumée.
15 Toublan (L.-R.), 1/17e R. A.
16 Bigot (J.-E.-G.), 3/21e R. A.
17 Gigault de Crisenoy (J.-M.-H.), école de sous-officiers de Cherchell.
18 Anaclet-Silas (G.-A.-L.), 25e R. A.
19 Le Mestre (P.-Y.-M.), S. E. P. R. de la 3e région.
20 Catillo (M.-R.), 1er R. A.
21 Laurent (R.-M.), 453e G. A. A.
22 Constans (E.-E.), 401e R. A. A.
23 Parguey (A.-L.-G.), 51e R. A.
24 Hubert (R.-G.-F.), école de spécialisation d'artillerie antiaérienne.
25 Malaviale (M.-J.-P.), S. E. P. R. de la 4e région.
26 Parayre (L.-M.-J.), 61e R. A.
27 Gayraud (P.-R.), 421e R. A. A. (p. o.), section de commandement des F. T. A. d'armée.
28 Raspaud (J.-L.), 1/412e R. A. A.
29 Lacombe (H.-P.-F.), 1/65e R. A.
30 Vernet (G.-P.-L.), 1er R. A.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Cazenave (P.-F.), centre mobilisateur 10e dragons (en sursis).
2 Sylvestre (A.-R.-J.), 401e R. A. A.
3 Sylvestre (E.-F.), 13e R. A.
4 Claude (G.-G.-E.), 422e R. A. A.
5 Logeay (F.-L.), 25e R. A.
6 Druet (D.-R.-L.), 406e R. A. A.
7 Roussel (P.), 477e G. A. A.
8 Gatine (G.-B.-C.), 452e G. A. A.
9 Suchy (R.-A.-B.), 402e R. A. A.
10 Gerboud (P.-J.-A.), 421e R. A. A.
11 Hilaire (R.-J.-V.), 481e G. A. A.
12 Lyot (J.-F.-C.-R.), 33e R. A.
13 Valle (R.), 403e R. A. A.
14 Michel-Flandin (A.-J.-M.), 452e G. A. A.
15 Moreau (L.-L.), 54e R. A.
16 Albertus (R.-C.-A.-G.), 25e R. A.
17 Couturier (F.), 1/15e R. A.
18 Paques (P.-L.), 61e R. A. A.
19 Perreve (J.-P.), 401e R. A. A.
20 Couderc (A.-R.), 403e R. A. A.
21 De Cherade de Montbron (M.-J.-R.-B.), 1/19e R. A.
22 Vives (R.-E.-C.), 453e G. A. A.
23 Giscard d'Estaing (X.-M.-M.), 25e R. A.
24 Chauvin (P.-F.-M.), 10e R. A. A.
25 Lepinay (J.-A.-A.-M.), 1/412e R. A. A.
26 Buguet (J.-H.), 1/66e R. A.
27 Roy (C.-M.), 54e R. A.
28 Lafaurie (A.-Y.-M.), 454e G. A. A.
29 Penin (M.-M.-G.), 25e R. A.
30 Roux (M.-C.-A.-A.), 8e R. A.
31 Dalle (R.), 405e R. A. A.
32 Georges (C.-G.), 64e R. A.
33 Michel (Y.-G.-E.), 61e R. A.
34 Pierson (G.-L.-F.), 406e R. A.
35 Quennouelle (H.-M.-L.), 421e R. A. A.
36 Feral (P.-L.-M.-J.), 61e R. A. A.
37 Sailliol (J.-P.-J.), 401e R. A. A.
38 Giraud (P.-E.-H.), 1/66e R. A.
39 Servaux (A.-C.), 485e G. A. A.
40 Gauthey (M.-J.), 453e G. A. A.
41 Crastre (H.-C.-R.), 1/412e R. A. A.
42 Tranie (J.-P.-M.-J.), 8e R. A.
43 De Meric de Bellefon (J.-H.-M.), 1/67e R. A.
44 Servais (C.-F.), 1/411e R. A. A.
45 De Fleurian (H.-M.-A.), 8e R. A.
46 Ollier (M.-J.-H.), 93e R. A.
47 Geze (E.-J.-L.M.), 33e R. A.
48 Venant (R.-J.), 1er R. A.
49 Van Poucke (R.-A.-M.), 485e G.-A.-A.
50 Lemaire (B.-P.-L.-A.), 32e R. A.
51 Debievre (Y.-M.-L.-M.), 3/24e R. A.
52 Moreau (C.-J.), 64e R. A.
53 Laurens (C.-L.), 9e R. A.
54 De La Choue de La Metrie (B.-M.-M.-G.-A.), 32e R. A.
55 Mioletti (J.-L.-F.), 8e R. A.
56 Bonamy (A.-L.-M.), 32e R. A.
57 Libourel (F.-G.), 406e R. A. A.
58 Fillon (J.-A.-M.), 1/65e R. A.
59 Balan (R.-L.), 481e G. A. A.
60 Faure (B.-J.-L.), 93e R. A.
61 Eyraud (H.-F.-J.), 61e R. A.
62 Boyer (C.-J.-A.), 32e R. A.
63 Pussiau (M.-M.-P.), 2/21e R. A.
64 Rimet (J.-L.), 1er R. A.
65 Haverlan (P.-M.-E.-J.), 422e R. A. A.
66 Pfister (A.-M.-L.-C.), 25e R. A.
67 Van Cappel de Premont (F.-M.-C.-A.), 1/16e R. A.
68 Germain (P.-Y.), 12e R. A.
69 Sirven (R.-L.-J.), 405e R. A. A.
70 Eyraud (M.-F.-P.), 61e R. A.
71 Destrade (G.-L.-A.), 1/62e R. A.
72 Perraut (R.-P.), 405e R. A. A.
73 Desfeux (G.-M.-R.), 1/67e R. A.
74 Schweighoffer (J.-L.-L.), 8e R. A.
75 Le Coz (A.-J.-P.), 1/24e R. A.
76 Barret (M.-P.-D.), 3/24e R. A.
77 Grange (A.-M.), 64e R. A.
78 Bourdin (M.-P.-E.), 403e R. A. A.
79 Ledoux (A.-L.-R.), 1/68e R. A.
80 Fayard (P.-M.-G.-F.), 32e R. A.
81 Picq (M.-P.), 1/16e R. A.
82 Sommervogel (C.-F.-M.-J.), 2/24e R. A.
83 Longueval (R.-G.-M.), 12e R. A.

84 Bertrand (S.-P.-A.), 454e G. A. A.
85 Bornet dit Vorgeat (J.-F.-L.), 32e R. A.
86 Battistelli (J.-A.-T.), 1/65e R. A.
87 Vaillant (G.-M.-L.-A.), 12e R. A.
88 Tillette de Clermont-Tonnerre (P.-C.), 64e R. A.
89 Pecquerie (B.-J.-E.-M.), 12e R. A.
90 Buron (L.-M.), 477e G. A. A.
91 Pinzuti (P.-F.), 405e R. A. A.
92 Bresson (R.-L.), 1/21e R. A.
93 Donnart (A.), 32e R. A.
94 Aumeras (A.), école de spécialisation d'artillerie antiaérienne.
95 Gandre (J.), 402e R. A. A.
96 Claeys (M.-R.), 404e R. A. A.
97 Castellano (F.-M.), 54e R. A.
98 Brass (J.-G.-E.), 405e R. A. A.
99 Guillemet (N.-M.-L.), 93e R. A.
100 Feyzeau (M.-J.-L.-G.-A.), 403e R. A. A.
101 Gauquelin (Y.-J.-M.), 1/65e R. A.
102 Gard (G.-A.-M.-G.), C. P. O. A. (stagiaire).
103 Perin (J.-M.-L.), 485e G. A. A.
104 Sayet (J.-G.), 1/21e R. A.
105 Auger (M.-R.), 1er R. A.
106 Poirier (M.-E.-J.), C. P. O. A. (stagiaire).
107 Millory (R.-P.-R.), C. P. O. A. (stagiaire).
108 Heral (R.-J.), 404e R. A. A.
109 Quemar (A.-E.-M.-F.), 25e R. A.

Sous-lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Horblin (E.-J.-M.), école polytechnique.
2 Lesur (H.-R.), 1/68e R. A.
3 Delaune (J.-V.-J.), 10e R. A. A.
4 Moisdon (P.-A.), 40e R. A.
5 Bartet (J.), 1/19e R. A.
6 Haton (C.-A.), 8e R. A.
7 Thiebaut (J.-J.), E. A. A.
8 Foures (U.-M.-H.), 9e R. A.
9 Barbi (A.-L.-P.), 405e R. A. A.
10 Lefevre (P.-E.-A.), 454e G. A. A.
11 Myotte (L.-L.-A.), 1er R. A.
12 More (M.-A.), 454e G. A. A.
13 Froger (H.-I.-V.), 406e R. A. A.

TOUR SPECIAL

Capitaines.

LISTE A

MM.
1 Nivlet (M.-A.), 2/21e R. A.
2 Jardel (H.-P.-A.), 403e R. A. A.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Rigal (J.-M.), 8e R. A.
2 Brion (M.-P.), 405e R. A. A.
3 Saby (E.), S. E. P. R. de la 8e région.
4 Le Vincent (J.-L.), 9e R. A.

Train.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

LISTE A

MM.
1 Fuchs (R.-P.-M.), commandant le train des forces françaises en Autriche.
2 Evain (P.-M.-J.), commandement du train et direction des transports du Maroc.
3 De Mauduit (H.-M.-C.), commandement du train et direction des transports de la 3e région militaire.

Chefs d'escadron.

LISTE A

MM.
1 Deneo (P.), 121e régiment de transport.
2 Aubin (J.-L.-L.), E.M.A., commission centrale des chemins de fer.
3 Cadu (A.-H.), commandement du train du Maroc.

Capitaines.

LISTE A

MM.
1 Voirpy (R.-J.), groupe de transport n° 527.
2 Thirion (R.-P.), 52e compagnie de Q.G.
3 Ettori (H.-H.), 42e compagnie de Q. G.
4 Raffin (R.), Q.G. de la 21e D.I.A.
5 Pagnoux (R.), groupe de transport n° 512.
6 Merle (M.), groupe de transport n° 527.
7 Daudenthun (G.-M.), 121e régiment de transport.
8 Meunier (R.-O.-H.-X.), 27e escadron du train.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Bousquet (J.-P.), groupe de transport n° 513.
2 Bibonne (P.-L.), groupe de transport n° 509 (en instance de sursis).
3 Vayriot (J.-J.-L.), 41e compagnie de Q.G. (en sursis).
4 Chiari (J.), 20e compagnie divisionnaire du train.
5 Pierre (M.-R.), 1er escadron du train (en instance de sursis).
6 Dorne (A.-P.), 132e escadron du train (en instance de sursis).
7 Lemaire (P.-L.-E.-H.), 122e escadron du train (sursis école).
8 Deloste (J.-J.), groupe de transport n° 509.
9 Petitjean (R.-M.-R.), 123e escadron du train.
10 Leclerc (J.-R.), groupe de transport n° 520.
11 Delarue (C.-R.-P.), groupe de transport n° 527.
12 Tanet (F.-G.), 129e escadron du train.
13 Lafont (A.-J.), 122e escadron du train.
14 Dupin (J.-F.), 128e escadron du train.
15 Bergeon (J.-L.-A.), groupe de circulation n° 601.
16 Tourret (G.), 123e escadron du train.
17 Blineau (P.-G.), groupe de transport n° 507.
18 Douchet (M.-A.-D.), 132e escadron du train.
19 Piat (H.-A.-N.-G.), 81e compagnie de Q.G.
20 Millot (J.-E.), groupe de transport n° 527.
21 Jamet (A.-G.), école d'application du train.
22 Fremin (H.-A.-D.), 46e compagnie de Q.G.
23 Auffret (M.-A.-M.), 121e régiment de transport.
24 Thomas (M.-M.-J.), 1er escadron du train.
25 Masse (P.-S.-L.), 11e compagnie régionale du train.

Sous-lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Beziaud (A.-A.), école de Saint-Maixent.
2 Alexandre (G.-F.), section technique de l'armée.

TOUR SPECIAL

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Villaume (J.-L.-E.), 123e escadron du train.
2 Moinard (G.-A.-A.), 285e compagnie de circulation routière.

Transmissions.

ARME

TOUR NORMAL

LISTE A

Lieutenants-colonels.

MM.
1 Ferrier (A.-R.), 45e R. T. (en sursis).
2 Colin (P.-A.-M.), commandement supérieur des transmissions de l'armée de terre (en sursis).
3 Jacques (L.-A.), établissement de réserve générale du matériel des transmissions de la région Nord-Est.
4 Plaetevoet (E.-E.-H.), école d'application des transmissions.
5 Roudil (G.-M.-L.), 18e R. T.
6 Allaux (M.-M.-U.), annexe de Sète de l'école d'application des transmissions.
7 Herouart (J.-M.-E.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 6.

Chefs de bataillon.

MM.
1 Doublet (J.-C.-H.), service technique des installations et de l'exploitation des transmissions (en sursis).
2 Duffas (G.), état-major, 5e région militaire (en sursis).
3 Duhamel (A.-M.-F.), section technique de l'armée.
4 Juvigny (R.-L.), 6e R. T.

5 Iweins (M.-M.-P.), C. A. R. n° 1 (en instance commission de réforme).
6 Taburiaux (R.-G.-G.), 45e R. T.
7 Robache (M.-G.-H.), annexe de Sète de l'école d'application des transmissions.
8 Verdelhan des Molles (D.-J.), 49e R. T.
9 Barrier (M.-J.), établissement central du matériel de transmissions (annexe de Vienne).
10 Coutel (G.-C.), état-major du commandant en chef des forces terrestres alliées « Centre Europe ».

Capitaines.

MM.
1 Schneffels (M.-J.-H.-F.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 1 (en sursis).
2 Berod (E.-L.-J.), groupe régional d'exploitation des transmissions de Tunisie (en sursis).
3 Seyer (A.-P.-A.-A.), commandement des transmissions des F. F. A.
4 Pareau (E.-J.-M.-R.), 8e R. T.
5 Parent (R.-L.-L.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 1.
6 Fisson (A.-J.-E.), établissement de réserve générale du matériel de transmissions de la région Nord-Est.
7 Razaire (R.-C.-L.), 50e R. T.
8 Bresson (M.-J.-E.), E. S. M. I. A.
9 Passebosc (A.-L.-H.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 9.

Lieutenants.

LISTE B

Officiers antérieurement désignés et ayant bénéficié d'un sursis:
M. Larrouy (J.-B.-A.), E. M. A. (centre de chiffrement).

LISTE A

MM.
1 Carriere (R.-J.-F.), 41e R. T.
2 Barot (J.-P.-M.-F.), 45e R. T.
3 Defossez (J.-M.-J.-A.), 38e R. T.
4 Emin (C.), 188e B. T.
5 Prot (J.-R.), 42e R. T.
6 Diolez (C.), 118e B. T.
7 Pollet (G.-V.), 49e R. T.
8 Coudere (A.-R.), 38e R. T.
9 Brouchon (L.-G.-H.), 46e B. T.
10 Charrier (P.-J.), 41e R. T.
11 Pauly (G.-H.), 188e B. T.
12 Racinoux (C.-F.), 148e B. T.
13 Cosso (J.-B.-E.), 46e B. T.
14 Baby (P.-H.), 40e B. T.
15 Stirn (A.-C.-J.), 40e B. T.
16 Chifflot (L.-M.), 47e B. T.
17 Richet (R.-J.), 178e compagnie de transmissions.
18 Le Coz (G.-M.-J.-H.), 50e B. T.
19 Van Doren (E.-J.), 23e B. T.
20 Gabriel (B.-L.), 49e B. T.

Sous-lieutenants.

LISTE A

M. Mourlot (P.-A.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 7.

TOUR SPECIAL

LISTE A

Lieutenant.

M. Pauwels (A.-E.-C.), groupe régional d'exploitation des transmissions n°2.

Cadre des adjoints du service du matériel.

Subdivision Transmissions.

TOUR NORMAL

LISTE A

Commandants.

M. Pouey (A.-J.-D.-I.), direction centrale du matériel « subdivision Transmissions ».

Capitaines.

MM.
1 Andreani (P.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 6.
2 Rames (Y.-E.-L.-J.), direction centrale du matériel « subdivision Transmissions ».

Lieutenants.

MM.
1 Hugon (L.-L.), établissement régional du matériel de transmissions n° 9.
2 Junger (P.-M.-L.), établissement régional du matériel de transmissions n° 4.
3 Ferrandez (G.-R.), établissement régional du matériel de transmissions n° 10.
4 Belhomme (M.-R.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 1.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Michel (J.-H.), établissement régional du matériel de transmissions n° 6.
2 Walder (R.-A.), établissement régional du matériel de transmissions n° 10.
3 Fezoui (M.-A.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 7.

TROUPES AEROPORTEES

TOUR NORMAL

Infanterie.

Chefs de bataillon.

LISTE A

1 M. Gautier (H.), E. T. A. P. | 2 M. Massol (J.), S. E. P. R., 5e région militaire.

Capitaines.

LISTE A

MM.
1 Vasseur (R.), groupement d'aviation d'observation d'artillerie, n° 2 F. F. A. (en sursis).
2 Aulet (R.-H.), 18e R. I. P. C.
3 Pages (J.), S. E. P. R., 4e région militaire (en sursis).
4 Marty (M.-A.), 14e R. I. P. C.
5 Ribart (R.-L.), S. T. A.
6 Guiraud (M.-V.), état-major de la 25e D. I. A. P.
7 Lesaux (R.), E. T. A. P.
8 Botella (A.-R.-F.), C. E. S. n° 1.
9 Doubouy (J.-M.-J.), S. E. P. R., 9e région militaire.
10 Tinard (H.-F.), 14e R. I. P. C.
11 Vautravers (H.-J.-M.), 18e R. I. P. C.

Lieutenants.

LISTE A

1 M. Houot (J.-M.), C. E. S. n° 1. | 2 M. Girard (E.), 18e R. I. P. C.

Lieutenant.

LISTE B

Officier ayant bénéficié d'un sursis.
3 M. Brassens (M.-D.-E.), 18e R. I. P. C.

Sous-lieutenant.

LISTE A

1 M. Pargade-Balen (J.-M.-V.), E. T. A. P.

Arme blindée et cavalerie.

Capitaines.

LISTE A

1 M. Bereciartua (J.-M.-J.), 1er hussards. | 2 M. Assemat (J.-R.-C.), 1er hussards.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Jaunay (L.-F.-M.), E. T. A. P.
2 Chanavat (P.-J.-B.-M.), 1er hussards.
3 Wallerand (J.), 1er hussards.

Sous-lieutenant.

LISTE A

1 M. Petermann (F.-J.), E. T. A. P.

Artillerie.

Capitaines.

LISTE A

1 M. du Verdier de Genouillac (B.-L.-M.-N.-C.), 35e R. A. | 2 M. Clairfond (A.-L.), 35e R. A.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Juteau (J.-M.-E.), 35e R. A.
2 Gayet (P.-E.-A.), 35e R. A.
3 Huart (M.-C.-R.), 35e R. A.
4 Simoutre (A.-M.-G.), E. T. A. P.
5 Leduc (J.-E.-R.), 35e R. A.
6 Jeudi de Grissac (J.-M.-C.), 35e R. A.
7 Miquau (J.-P.), 35e R. A.

Train.

Capitaine.

LISTE A

1 M. Colinmaire (G.-G.), E. T. A. P.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Dupuis (R.-L.), 1re C. R. A. | 2 Lancery (E.-A.), E. T. A. P.
3 Garguillo (A.-V.), 2e C. R. A.

Sous-lieutenant.

LISTE A

1 M. Gruson (J.-M.), 75e compagnie de Q. G.

Génie.

Capitaine.

LISTE A

1 M. Marinelli (Y.), 17e B. G. A. P.

Lieutenants.

LISTE A

1 M. Ragot (B.), 17e B. G. A. P. | 2 M. Gramont (G.-J.-A.), 17e B. G. A. P.

Transmissions.

Capitaine.

LISTE A

1 M. Delor (E.-J.-Y.-M.), 341e C. T.

Cadre des adjoints de chancellerie.

TOUR NORMAL

Capitaines.

LISTE A

MM.
1 Prieur (M.-R.-G.), état-major subdivision de Versailles (en sursis jusqu'au 26 novembre 1952).
2 Girmens (M.), comité militaire intérimaire de la communauté européenne de défense, Paris.
3 Peru (J.), état-major subdivision de Nevers.
4 Pedron (A.-E.-P.), état-major 9e région.
5 Brousse (G.-Æ.), état-major 10e région.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Guerbeau (P.-F.-J.), état-major division de Meknès.
2 Riche (A.-D.), service social des F. F. A. (en sursis jusqu'au 30 avril 1953).
3 Pichot (P.-M.), état-major 1re région (en sursis jusqu'au 1er juillet 1953).
4 Guerin (J.-E.), D. P. M. A. T.
5 Albert (F.), état-major 2e C. A. (F. F. A.).

Sous-lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Dupin (J.-M.-A.), état-major 1e région (en sursis jusqu'au 3 octobre 1952).
2 Blaineau (L.-P.), cabinet du ministre de la défense nationale.
3 Bonningues (R.-G.-H.), E. M. A.
4 Meau (P.-M.), cabinet du ministre de la défense nationale.
5 Genty (F.-L.), commission de la défense nationale.

TOUR SPECIAL

Capitaine.

LISTE A

1 M. Degrege (R. G.-L.), état-major subdivision d'Arras.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

TOUR NORMAL

Capitaines.

LISTE A

MM.
1 Sahy (A.), C. A. R. 114, Marrakech.
2 Debord (E.), centre mobilisateur du 79e R. I., la Courtine.
3 Laumay (J.-M.), E. A.- A. B. C. Saumur (en sursis jusqu'au 4 décembre 1952).
4 Cochet (A.-L.), 38e régiment de transmissions, Laval.
5 Francq (M. E.), école sous-officiers, Saint-Maixent.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Hansen (P.-E.), école militaire escrime et sports de combat, Antibes.
2 Poinsignon (A.), groupement des services des écoles de l'E. M. S., Paris.
3 Sainte-Marie (J.-L.), école militaire escrime et sports de combat, Antibes.
4 Husser (A.-J.-M.), école militaire préparatoire, Aix-en-Provence.
5 Paren (A.-M.-A.), centre mobilisateur du 60e R. I., Besançon.

Sous-lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Sohn (R.-J.-R.), école sous-officiers, Strasbourg.
2 Weiss (R.-L.), école militaire préparatoire nord-africaine, Kolèa.
3 Gauthier (F.-E.-A.), centre équipement et transit no 4, Colmar.
4 Cuny (R.), école sous-officiers, Cherchell.
5 Vassart (R.), bureau des archives, Paris.

TOUR SPECIAL

Capitaine.

LISTE A

1 M. Louis (P.), C. A. R. 112, Taza.

Lieutenant.

LISTE A

1 M. Desreaux (G.-L.-A.), bureau des archives, Paris.

Sous-lieutenant.

LISTE A

1 M. Gely (R.-X.), école militaire préparatoire nord-africaine, Kolèa.

Personnel technique des formations géographiques.

TOUR NORMAL

TECHNICIENS GÉOGRAPHES

Officiers supérieurs.

MM.
1 Privat (G.-J.), artillerie.
2 Guidot (R.), artillerie.
3 Quemard (T.-L.-M.), infanterie.

TECHNICIENS TERRAIN

Capitaine.

4 M. Lonvis (E.-J.), artillerie.

Lieutenants.

MM.
4 Dare (A.-A.), adjoint technique, service matériel artillerie.
3 Delphin (J.-P.-S.), artillerie.

TECHNICIENS REPRODUCTION TIRAGE

Capitaines.

MM.
4 Guiche (R.-C.), artillerie.
3 Macaisne (G.), artillerie.

sous-lieutenant.

4 M. Mainetti (R.), infanterie.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Compteurs d'électricité.

Par arrêté en date du 15 octobre 1952, a été renouvelée pour une durée de cinq ans, à dater du 4 septembre 1953, l'approbation accordée au compteur d'électricité C. G. I. T3 pour courant alternatif triphasé 3 fils et établi par la Société des compteurs Garnier, 82 *bis*, chemin Feuillat, à Lyon.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-1162 du 16 octobre 1952 modifiant le décret n° 49-297 du 4 mars 1949 portant attribution d'une indemnité temporaire de cherté de vie aux personnels de l'Etat en service en Tunisie.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 49-297 du 4 mars 1949 portant attribution d'une indemnité temporaire de cherté de vie au personnel de l'Etat en service en Tunisie,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret du 4 mars 1949 susvisé est modifié comme suit, à compter du 1er septembre 1952:

« Les personnels visés à l'article 1er ci-dessus perçoivent un complément provisoire d'indemnité égal à 5 p. 100 de la fraction de leurs émoluments comprenant le traitement, la solde ou le salaire réglementaire, la majoration nord-africaine et l'indemnité résidentielle de cherté de vie dépassant annuellement 150.000 F. »

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 14 octobre 1952, des crédits ont été ouverts, à titre de fonds de concours, au budget du ministère des finances, pour l'exercice 1952, au titre des chapitres ci-après:

Chap. 1100. — Services centraux de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales.....	9.556.737 F.
Chap. 1110. — Services centraux de la direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	670.550
Chap. 1120. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales.	288.722.791
Chap. 1130. — Emoluments des receveurs buralistes non fonctionnaires.....	51.787.349
Chap. 1140. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Indemnités et allocations diverses	3.098.585
Chap. 1330. — Indemnités résidentielles.....	50.486.273
Chap. 1340. — Indemnités pour travaux extraordinaires	4.860.252
Chap. 3080. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Remboursement de frais....	5.709.391
Chap. 3090. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de missions et de déplacements	79.780.905
Chap. 3100. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de matériel.....	1.773.501
Chap. 3120. — Achat et entretien d'instruments de vérification, de vignettes et d'objets de scellement.	86.222
Chap. 3220. — Loyers et indemnités de réquisition.	420.667
Chap. 3240. — Remboursements à diverses administrations	1.915.327
Chap. 4000. — Prestations et versements obligatoires	32.435.873
Chap. 6010. — Remboursements sur produits indirects et divers.....	2.738.380
Chap. 6020. — Frais de poursuites et de contentieux.	32.617
	534.165.652 F.

Par arrêté en date du 14 octobre 1952, des crédits ont été ouverts, à titre de fonds de concours, au budget du ministre des finances, pour l'exercice 1952, au titre des chapitres ci-après:

Chap. 1260. — Services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects. — Rémunérations principales....	66.180.822 F.
Chap. 1270. — Services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects. — Indemnités et allocations diverses.....	3.081.565
Chap. 1330. — Indemnités résidentielles.....	11.144.044
Chap. 1340. — Indemnités pour travaux extraordinaires	1.372.833
Chap. 3160. — Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Remboursements de frais.....	2.304.839
Chap. 3170. — Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Frais de missions et de déplacements.....	34.708
Chap. 3180. — Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Matériel.	1.723.934
Chap. 3220 (art. 6). — Entretien du matériel automobile de la direction générale des douanes et droits indirects	3.974.992
Chap. 4000. — Prestations et versements obligatoires	19.687.993
	109.705.730 F.

Liste des administrations, services et établissements publics de l'Etat auxquels s'applique à titre obligatoire le régime de retraites complémentaire des assurances sociales institué par le décret n° 51-1445 du 12 décembre 1951 en faveur de certaines catégories d'agents de l'Etat non titulaires.

(2e liste.)

Par décision du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat au budget en date du 16 octobre 1952, prise sur propositions des ministres intéressés, la liste des administrations, services et établissements publics de l'Etat visés à l'article 1er (§ 1er) du décret n° 51-1445 du 12 décembre 1951 est fixée ainsi qu'il suit (2e liste):

I. — *Services et établissements dépendant de la présidence du conseil.*

Services administratifs:

1° Secrétariat général du Gouvernement;
2° Anciens services de l'information.

Service juridique et technique de la presse.
Ecole nationale d'administration.
Secrétariat général permanent de la défense nationale.
Groupement des contrôles radioélectriques.
Radiodiffusion-télévision française.

II. — *Services des établissements dépendant du ministère des affaires étrangères.*

Service des affaires allemandes et autrichiennes.
Mission diplomatique française en Sarre.

III. — *Services et établissements dépendant du ministère de l'intérieur.*

a) Administration centrale.
Service des transmissions.
Services techniques du matériel de la sûreté nationale.
Conseil national des services publics départementaux et communaux.
Préfectures, départements d'outre-mer.

b) Services supprimés:
Service des relations avec les commissaires régionaux de la République.
Service central temporaire de législation.
Service des relations interalliées.
Service central des approvisionnements en matériaux.
Chargés de mission auprès des commissaires régionaux de la République.
Préfectures.

IV. — *Services et établissements dépendant du ministère de la défense nationale.*

a) Services communs.

Direction de la gendarmerie et de la justice militaire.
Direction centrale des services de santé des armées.
Direction des poudres.
Service central des essences des armées.
Service de l'action sociale des forces armées.
Service d'action psychologique, d'information et cinématographique des armées.
Foyers des équipages de la flotte.
Musée de l'armée.

b) Secrétariat d'Etat à l'air.

Administration centrale.
Etat-major général de l'armée de l'air (formations militaires).
Direction technique et industrielle.
Direction du commissariat.
Service du personnel de l'armée de l'air.
Service de l'infrastructure.
Service du matériel.

c) Secrétariat d'Etat à la guerre.

Administration centrale.
Etat-major de l'armée (états-majors, corps de troupe, écoles).
Direction du personnel militaire de l'armée de terre (recrutement).
Direction centrale du génie.
Direction centrale du matériel.
Direction des études et fabrications d'armement.
Service mécanographique de l'armée de terre.

d) Secrétariat d'Etat à la marine.

Administration centrale.
Etat-major général de la marine.
Service de l'aéronautique navale.
Direction centrale des constructions et armes navales.
Direction centrale du commissariat de la marine.
Direction centrale des travaux maritimes et immobiliers.

V. — *Services et établissements dépendant du ministère des finances.*

Service de presse et de publicité.
Service de gestion et des péréquations.
Service de liquidation des comptes spéciaux.
Office des changes.
Service des prestations en nature.
Ministère des régions libérées.
Service d'apurement et de liquidation des dommages de la guerre 1914-1918.
Service de liquidation du compte des transports maritimes.
Direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.
Service des alcools.
Commissariat général aux questions juives.

VI. — *Services et établissements dépendant du ministère de l'éducation nationale.*

Direction des bibliothèques de France.

VII. — *Services et établissements dépendant du ministère de l'industrie et du commerce.*

Institut national de la propriété industrielle.

VIII. — *Services et établissements dépendant du ministère de l'agriculture.*

Office national interprofessionnel des céréales.

IX. — *Services et établissements dépendant du ministère de la France d'outre-mer.*

Office de la recherche scientifique outre-mer.

X. — *Services et établissements dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale.*

Services supprimés:
Commissariat interministériel à la lutte contre le chômage, et office du reclassement professionnel de la main-d'œuvre.
Service liquidateur de l'office du reclassement professionnel de la main-d'œuvre.
Commissariat général à la main-d'œuvre.

XI. — *Services et établissements dépendant du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.*

Associations syndicales de reconstruction et de remembrement.
Service des constructions provisoires.

XII. — *Services et établissements dépendant du ministère de la santé publique et de la population.*

Institut national d'hygiène.
Ecole nationale de la santé publique.
Institut national d'études démographiques.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 15 octobre 1952 portant nomination du directeur de l'école française de Rome.

Par décret en date du 15 octobre 1952, M. Bayet (Jean), membre de l'Institut, professeur titulaire de la chaire de poésie latine de la faculté des lettres de l'université de Paris, est nommé pour une durée de six ans, à compter du 1er octobre 1952, directeur de l'école française de Rome, en remplacement de M. Grenier (Albert), admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.
M. Bayet est rangé dans la 1re classe de son nouvel emploi.

Liste des hôpitaux psychiatriques et des sanatoriums dont les internes nommés au concours sont dispensés des stages afférents aux cinquième et sixième années d'études médicales.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 11 du décret du 6 mars 1934 modifié par le décret du 21 mars 1951;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrêtent:

Art. 1er. — La liste des hôpitaux psychiatriques et des sanatoriums dont les internes nommés au concours sont dispensés des stages afférents aux cinquième et sixième années d'études médicales est fixée comme suit:

RÉGION SANITAIRE DE BORDEAUX

Gironde. — Hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon, hôpital psychiatrique de Cadillac.

Landes. — Hôpital psychiatrique Sainte-Anne à Mont-de-Marsan, sanatorium départemental de Nouvielle-à-Bretagne.

Lot-et-Garonne. — Hôpital psychiatrique Pulet à Agen, sanatorium départemental de Monbran à Agen.

Dordogne. — Hôpital psychiatrique de Vauclaire, sanatorium départemental de la Meynardie.

Basses-Pyrénées. — Hôpital psychiatrique Saint-Luc à Pau, sanatorium départemental de Larressore.

RÉGION SANITAIRE DE CLERMONT-FERRAND.

Puy-de-Dôme. — Sanatorium Etienne-Clémentel à Enval.

Allier. — Sanatorium François-Mercier à Tronget, sanatorium Marie-Mercier à Rocles, hôpital psychiatrique d'Yzeure.

Lozère. — Hôpital psychiatrique de Saint-Alban.

RÉGION SANITAIRE DE LILLE

Nord. — Hôpital psychiatrique de Lommelet, hôpital psychiatrique de Bailleul, hôpital psychiatrique d'Armentières, sanatorium de Zuydcoote, sanatorium de Felleries-Liessies.

Pas-de-Calais. — Hôpital psychiatrique Saint-Venant, sanatorium d'Heifaut.

Somme. — Hôpital psychiatrique de Dury-les-Amiens.

Aisne. — Hôpital psychiatrique de Prémontré, sanatorium de Villiers-sur-Marne, sanatorium de Saint-Gobain.

RÉGION SANITAIRE DE LIMOGES

Haute-Vienne. — Hôpital psychiatrique de Naugeat à Limoges, sanatorium du Cluzeau à Isles, sanatorium de Bellegarde à Châteauneuf-la-Forêt.

Vienne. — Hôpital psychiatrique de Poitiers.

Charente. — Hôpital psychiatrique de Breuty à Angoulême, sanatorium de la Grolle-Saint-Bernard.

Charente-Maritime. — Hôpital psychiatrique de Lafond à la Rochelle, sanatorium de la Chapelle-des-Pots, sanatorium de Boscamnant.

Creuse. — Sanatorium des instituteurs à Saint-Feyre.

RÉGION SANITAIRE DE LYON

Ain. — Hôpital psychiatrique Saint-Georges à Bourg, hôpital psychiatrique Sainte-Madeleine à Bourg, sanatorium Bellecombe à Hauteville, sanatorium interdépartemental à Hauteville, sanatorium de la Savoie à Hauteville, sanatorium Pelligneux à Hauteville, sanatorium de l'Albarine à Hauteville, sanatorium Mangini à Hauteville, sanatorium d'Angeville à Hauteville.

Ardèche. — Hôpital psychiatrique de Privas.

Isère. — Hôpital psychiatrique de Saint-Egrève, sanatorium du Rhône à Saint-Hilaire-du-Touvet, sanatorium des étudiants à Saint-Hilaire-du-Touvet, sanatorium de Seyssuel.

Loire. — Sanatorium de Chavanne.

Savoie. — Hôpital psychiatrique de Bassens.

Haute-Savoie. — Sanatorium de Praz-Coutant à Passy, sanatorium de Guébriant à Passy, sanatorium Martel-de-Janville à Passy, sanatorium du Roc-des-Fiz à Passy.

Rhône. — Hôpital psychiatrique du Vinatier, hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu.

RÉGION SANITAIRE DE MARSEILLE

Hautes-Alpes. — Sanatorium de Chantoiseau à Briançon, sanatorium du Bois de l'Ours à Briançon.

Bouches-du-Rhône. — Hôpital psychiatrique d'Aix-en-Provence, sanatorium du Petit-Arbois, près d'Aix-en-Provence.

Alpes-Maritimes. — Hôpital psychiatrique Sainte-Marie à Nice, sanatorium de Gorbio à Menton, sanatorium des étudiantes à Vence, sanatorium du clergé à Thorenc, sanatorium hélio-marin à Vallauris.

Var. — Hôpital psychiatrique de Pierrefeu, sanatorium hélio-marin interdépartemental à Hyères.

Vaucluse. — Hôpital psychiatrique de Montdevergues, sanatorium de Roquefraiche à Lauris.

RÉGION SANITAIRE DE NANTES

Maine-et-Loire. — Hôpital psychiatrique de Sainte-Gemmes.

Morbihan. — Hôpital psychiatrique de Lesvellec.

Vendée. — Hôpital psychiatrique de la Grimaudière.

Indre-et-Loire. — Sanatorium de Bel-Air à la Membrolle, sanatorium des Grandes-Brosses à Meitray, sanatorium du Timbre à la Membrolle.

Loire-Inférieure. — Sanatorium de Maubreuil à Carquefou.

RÉGION SANITAIRE DE STRASBOURG

Bas-Rhin. — Hôpital psychiatrique de Stephansfeld, hôpital psychiatrique d'Hœrdt.

Haut-Rhin. — Hôpital psychiatrique de Rouffach, sanatorium départemental de Colmar.

Moselle. — Hôpital psychiatrique de Lorquin, sanatorium d'Abreschwiller.

RÉGION SANITAIRE DE TOULOUSE

Haute-Garonne. — Hôpital psychiatrique Marchand à Toulouse.

Gers. — Hôpital psychiatrique d'Auch.

Hautes-Pyrénées. — Hôpital psychiatrique de Lannemezan, sanatorium Jean-Thébaud à Arreau.

Tarn. — Hôpital psychiatrique du Bon-Sauveur à Albi.

Ariège. — Hôpital psychiatrique de Saint-Lizier.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale et le directeur de l'hygiène sociale au ministère de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 septembre 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI PÉQUIGNOT.

Institution d'une commission administrative paritaire provisoire du personnel de service (Bibliothèques).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 19 octobre 1946, portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 21 juillet 1947 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de ladite loi;

Vu le décret n° 52-934 du 1er août 1952, portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps des gardiens et magasiniers des bibliothèques, dépendant de la direction des bibliothèques de France et de la lecture publique au ministère de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé une commission administrative paritaire provisoire du personnel de service des bibliothèques pour l'intégration de ce personnel dans le corps des gardiens et magasiniers prévu par le décret du 1er août 1952 susvisé.

Art. 2. — La composition de la commission administrative paritaire prévue à l'article 1er ci-dessus est fixée ainsi qu'il suit:

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Chef surveillant.....		
Sous-chefs surveillants de la Bibliothèque nationale..		
Gardien chef de la bibliothèque Sainte-Geneviève....	1	1
Gardien chef de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.....		
Gardiens principaux de la Bibliothèque nationale....		
Gardien chef de la bibliothèque de l'Institut et gardien principal de la bibliothèque Mazarine.....	2	2
Brigadier de la bibliothèque de documentation internationale et contemporaine.....		
Gardiens de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques universitaires.....		
Gardiens de la bibliothèque de l'Institut et de la bibliothèque Mazarine.....		
Gardiens de l'école nationale des langues orientales vivantes, de la bibliothèque de l'académie de médecine, de la bibliothèque du Muséum.....	2	2
Garçons de salle de la Bibliothèque nationale et de la bibliothèque universitaire d'Alger.....		

Art. 3. — L'administrateur général de la Bibliothèque nationale, directeur des bibliothèques de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 septembre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

Modification à l'arrêté du 21 novembre 1950 instituant une commission de réforme des études de droit et portant nomination des membres de cette commission.

Par arrêté du 16 septembre 1952, M. Gérard Peureux, directeur de l'office national de droit de l'Union nationale des étudiants de France, est nommé membre de la commission de réforme des études de droit, en remplacement de M. Laget.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Auger (Pierre), professeur à la faculté des sciences de Paris, ancien directeur de l'enseignement supérieur, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, en qualité de directeur du département des sciences à l'U. N. E. S. C. O., à compter du 1er avril 1951, et pour une période de trois ans.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mme Pontoise, née Thabussot (Hélène), professeur agrégé de lettres, en fonctions au lycée de jeunes filles du Mans jusqu'au 30 septembre 1951, est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mlle Mouflard (Marie-Madeleine), professeur agrégé de lettres au lycée de jeunes filles de Rennes, est placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Bayet (Guy), professeur agrégé de géographie au lycée Clemenceau, à Nantes, est placé en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période allant du 1er octobre 1951 au 30 septembre 1956, en vue d'exercer ses fonctions à l'Institut français d'Afrique noire (Afrique occidentale française).

Par arrêté du 15 octobre 1952, les dispositions de l'arrêté interministériel du 4 mai 1949 sont modifiées comme suit:

« La date d'effet du détachement en Tchécoslovaquie de Mme Okal, née Clément (Lucie), professeur agrégée de mathématiques, est reportée du 15 novembre 1947 au 1er octobre 1947 ».

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mme Simonnet, née Chazal (Marcelle), professeur licenciée d'histoire au collège moderne de jeunes filles d'Aubenas, est placée en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période allant au maximum du 1er décembre 1951 au 30 septembre 1956, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Cameroun.

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mme Sage de Romana, née Sage (Monique), professeur licenciée de sciences, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 1er août 1950 au 30 septembre 1953, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'université nationale de Tucuman (Argentine).

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mme Rojon, née Morel (Germaine), licenciée d'anglais (1944), intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité d'adjointe d'enseignement avec effet du 1er octobre 1948, puis de professeur licenciée avec effet du 1er octobre 1951, est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères dans les conditions suivantes: 1° pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie; 2° pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions de professeur et de sous-directrice du lycée de Port-Saïd (Egypte).

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Pernot (René), chargé d'enseignement, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une première période allant du 1er septembre 1945 au 30 septembre 1949, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Liban.

Le détachement de l'intéressé est renouvelé pour une deuxième période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Lecomte (Paul), instituteur hors classe, du département du Pas-de-Calais, est maintenu pour une durée de trois ans, à compter du 5 septembre 1943 au 30 septembre 1946, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Marchal (Denis), instituteur hors classe, du département des Vosges, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Port-Hellec (Jean), instituteur hors classe, du département du Morbihan, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Camp (Adrien), instituteur hors classe, du département du Haut-Rhin, est maintenu pour deux périodes de cinq ans, du 1er octobre 1943 au 30 septembre 1948 et du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1953, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Damoiseau (René), instituteur hors classe, du département de l'Aube, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Senelet (René), instituteur de 1re classe, du département de la Haute-Saône, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Hugues (Maurice), instituteur de 2e classe, du département de la Haute-Savoie, est maintenu pour deux périodes de cinq ans, du 1er octobre 1942 au 30 septembre 1947 et du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mme Hiboux, née Colliat, institutrice de 1re classe, du département de la Savoie, est maintenue pour une durée de quatre ans, à compter du 1er octobre 1943, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mme Le Roux, née Daoudal, institutrice de 3e classe, du département de l'Aisne, est maintenue, pour une durée allant du 1er août 1950 au 17 mars 1951, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Lavaud (Emile), instituteur de 2e classe, du département de la Dordogne, est maintenu pour deux périodes de cinq ans, du 5 septembre 1943 au 4 septembre 1948 et du 5 septembre 1948 au 4 septembre 1953, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Cassadou (Joseph), instituteur hors classe, du département des Hautes-Pyrénées, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Ruban (René), instituteur de 6e classe, du département de l'Isère, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du préfet de l'Isère, pour exercer les fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle de Grenoble.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Quinton (Paul), instituteur de 2e classe, du département de l'Hérault, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du préfet de l'Hérault, pour exercer les fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle de Montpellier.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Cervoni (Charles), instituteur de 2e classe, du département de l'Isère, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mme Cervoni, née Bovani, institutrice de 2e classe, du département de l'Isère, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Chave (René-Louis), instituteur de 1re classe, du département de la Drôme, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Boulanger (Gabriel), instituteur hors cadre, du département des Vosges, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Champeau (Fernand), instituteur hors classe, du département de l'Hérault, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mlle Grimault (Marguerite), professeur titulaire d'école normale (3e échelon du cadre unique), continue d'être détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attaché de recherches pendant une nouvelle période d'un an, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Cassagne (Norbert), instituteur hors classe, du département du Gers, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Campagnac (Georges), instituteur de 1re classe, du département de la Dordogne, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Castagne (Henri), instituteur de 1re classe, du département de Tarn-et-Garonne, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Fleychou (Jean), instituteur de 6e classe, du département d'Alger, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'instituteur chargé de l'enseignement français au Fezzan (Royaume Uni de Libye).

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Gauthier (Jack), instituteur stagiaire, du département d'Alger, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'instituteur chargé de l'enseignement français au Fezzan (Royaume Uni de Libye).

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Jollet (Pierre), instituteur hors classe, du département de la Seine, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du président de la chambre de commerce pour exercer ses fonctions de professeur à l'école commerciale de jeunes gens, 3, rue A.-Moisant, Paris.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Cazaux (Jacques), instituteur de 4e classe du département du Puy-de-Dôme, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctionis au Maroc.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Plomion (Léon), instituteur hors classe, du département de la Seine, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du président de la chambre de commerce de Paris pour exercer ses fonctions de professeur à l'école de jeunes gens, 39, avenue Trudaine, Paris.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Cluzant (Robert), instituteur hors classe, du département de la Seine, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du président de la chambre de commerce de Paris pour exercer ses fonctions de professeur à l'école commerciale de jeunes gens, 39, avenue Trudaine, Paris.

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mlle Chaumeil (Louise), institutrice de 6e classe, du département de l'Aisne, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée français de Madrid (Espagne).

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mme Corneloup, née Schmidt, institutrice de 5e classe, du département de Maine-et-Loire, est maintenue pour une durée de trois ans, à compter du 14 avril 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Sarre.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Bohin (Jean-Pierre), instituteur de 5e classe, du département du Doubs, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du président de la chambre de commerce de Paris pour exercer ses fonctions de professeur à l'école commerciale de jeunes gens, 3, rue A.-Moisant, Paris.

Par arrêté du 15 octobre 1952, Mme Vanschelle, née Lejeune, institutrice de 2e classe, du département d'Alger, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice à Baden-Baden.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Schilling (Joseph), instituteur de 1re classe, du département de la Moselle, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'attaché de 2e classe au Commissariat Land Rhénanie Palatinat du 1er octobre 1950 au 30 septembre 1951 et d'instituteur au collège de Neustad (Palatinat), à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Palchoux (Louis), instituteur de 2e classe, du département d'Ille-et-Vilaine, est mis pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'instituteur dans les classes commerciales au lycée français de la mission laïque à Alexandrie.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Le Bourdiec (Pierre), instituteur hors classe, du département du Morbihan, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur de Français auprès du gouvernement égyptien.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Enseignement technique.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Fleury (Marcel), professeur de collège technique, 9e échelon, est maintenu en service détaché auprès du secrétaire d'Etat à l'air en vue d'exercer les fonctions de directeur de l'école d'apprentissage de l'arsenal de l'aéronautique, pour une période de trois ans, à compter du 16 décembre 1951.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Dupland (Jean), professeur technique adjoint de collège technique (cadre supérieur, 1re classe), est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer, en vue de servir en Afrique équatoriale française, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 21 janvier 1948.

Attribution du brevet d'ingénieur et du diplôme d'ancien élève de l'école nationale technique de Strasbourg.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 novembre 1951:

Page 11309, 2e colonne, section Electricité, au lieu de: « Ehrhart (Jean-Jacques) », lire: « Erhart (Jean-Jacques) »; page 11310, 1re colonne, section des Géomètres, au lieu de: « Fabre (Lucien) », lire: « Faber (Lucien) ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 17 octobre 1952 portant admission à la retraite et nomination dans l'honorariat d'un directeur du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général de la marine marchande).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 30 de la Constitution du 27 octobre 1946;

Vu le décret du 11 février 1942 nommant M. Terrin, directeur à l'administration centrale de la marine marchande;

Vu l'article 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite;

Vu le décret n° 49-720 du 28 mai 1949 portant règlement d'administration publique relatif au statut des administrateurs civils;

Vu l'article 139 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Terrin (M.-J.-J.), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur des pêches maritimes au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général de la marine marchande), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, par ancienneté de services.

Art. 2. — M. Terrin (M.-J.-J.) est nommé directeur honoraire au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

Décret du 17 octobre 1952 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale de la marine marchande.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 30 de la Constitution du 27 octobre 1946;

Vu l'ordonnance du 18 janvier 1945 et le décret du 4 juin 1948 relatifs à l'organisation de l'administration centrale de la marine marchande;

Vu le décret du 17 octobre 1952 portant admission à la retraite d'un directeur à l'administration centrale de la marine marchande,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Alloy (A.-E.-M.), administrateur civil de classe exceptionnelle est nommé directeur à l'administration centrale de la marine marchande, en remplacement numérique de M. Terrin (M.) admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

Affectation du produit des péages perçus au port de Bordeaux au profit du port autonome.

Par arrêté du 11 octobre 1952 l'ensemble du produit des péages perçus au port de Bordeaux au profit du port autonome a été affecté à l'ensemble des charges résultant pour cet organisme tant des obligations déjà régulièrement contractées par lui dans l'intérêt du port qu'aux nouvelles obligations lui incombant au titre des travaux ci-après:

1° Amélioration du chenal de navigation dans la région du Bec-d'Ambès (décision ministérielle du 30 juin 1948);

2° Reconstruction des postes 5, 6 et 7 de Queyries (décision ministérielle du 13 juillet 1938);

3° Restauration de la partie aval de l'appontement de grande navigation de Blaye (décision ministérielle du 11 août 1951).

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 8 octobre 1952, la démission de M. Favotte (Jean), contrôleur de la navigation aérienne, est acceptée à dater du 30 septembre 1952.

Par arrêté en date du 9 octobre 1952, la démission de M. de Brisson de Laroche (François), contrôleur de la navigation aérienne, est acceptée à compter du 1er septembre 1952.

En application de l'article 6 du décret n° 48-970 du 7 juin 1948, M. de Brisson de Laroche est tenu au remboursement de ses frais d'études à l'école nationale de l'aviation civile.

Par arrêté en date du 9 octobre 1952, M. Labbé (Aristide), ingénieur principal d'exploitation de la navigation aérienne, classe exceptionnelle, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 19 décembre 1952, en application de l'article 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 17 octobre 1952 concernant l'indication du millésime des vins à appellation d'origine contrôlée « Champagne ».

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, modifiée et complétée par les lois des 5 août 1908, 28 juillet 1912, 21 juillet 1929 et par le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu la loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine, modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1927, le décret-loi du 28 septembre 1935, la loi du 26 août 1936 et le décret-loi du 17 juin 1938;

Vu les articles 20 et suivants du décret-loi du 30 juillet 1935 relatifs au marché du vin et régime économique de l'alcool;

Vu la loi du 13 janvier 1938, complétant les dispositions du décret-loi du 30 juillet 1935 sur les appellations contrôlées, modifiée par la loi du 3 avril 1942;

Vu le décret du 3 avril 1942, modifié par le décret du 21 avril 1948;

Vu les décrets du 29 juin 1936 et du 13 janvier 1938 relatifs à la définition de l'appellation contrôlée « Champagne »;

Vu la délibération de l'institut national des appellations d'origine en date du 24 avril 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Le vin à appellation contrôlée « Champagne » pourra porter l'indication du millésime s'il remplit les conditions suivantes:

a) Titrer au minimum 11° d'alcool acquis à la sortie des chais du manipulant;

b) Provenir de disponibilités existantes en vin de l'année considérée telles qu'elles apparaissent au compte spécial prévu à l'article 4;

c) Ne pas dépasser la limite de 80 p. 100 des quantités de vin de l'année considérée, achetées ou récoltées par le négociant ou vigneron expéditeur.

Art. 2. — Un millésime ne pourra être utilisé pour la vente du vin de Champagne que trois ans après la vendange à laquelle il correspond.

Art. 3. — Le millésime devra obligatoirement figurer sur le bouchon et sur l'étiquette ou la collerette, ou sur toute autre pièce de l'habillage, à l'exception de toute vignette passe-partout ne por-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

tant pas le nom du manipulant ou de la marque, ainsi que son numéro d'immatriculation au comité interprofessionnel du vin de Champagne. Mention du millésime devra également être faite sur les factures de vente et les soumissions d'enlèvement.

Art. 4. — Chaque manipulant tiendra un compte spécial récapitulant annuellement ses sorties par millésime et établissant, en fin d'exercice, une ventilation de son stock par année d'origine.

Art. 5. — A titre transitoire, les vins détenus en caves à la date du présent décret devront, pour être vendus sous un millésime, avoir été recensés et agréés par le comité interprofessionnel du vin de Champagne.

Cet organisme appréciera, par toutes pièces qu'il se fera présenter et par tous autres moyens, y compris l'analyse et la dégustation, si le vin remplit les conditions définies à l'article 1er ci-dessus et mérite d'être millésimé.

Son refus ouvrira les voies de recours prévues par les textes régissant ledit comité.

Art. 6. — Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté du 2 octobre 1952, les dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1952 portant attribution de rappels de services militaires à des rédacteurs du cadre d'administration générale d'outre-mer sont complétées pour les fonctionnaires ci-après, qui conservent dans leur grade actuel les rappels de services militaires suivants:

M. Susini (Baptiste), rédacteur de 1re classe: 11 mois 21 jours

M. Doens (Victor), rédacteur de 1re classe: 1 an.

M. Goester (Michel), rédacteur de 3e classe: 10 mois 20 jours

Infirmières et sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 3 octobre 1952, Mlle Morice (Alberte) est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 3 octobre 1952, Mme Marini, née Mariani (Marie-Louise), est titularisée à l'emploi de sage-femme coloniale de 5e classe, pour compter du 8 août 1952.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 3 octobre 1952, Mme Jouval (Charlotte), sage-femme coloniale de 4e classe, est rayée des cadres des infirmières et sages-femmes coloniales à compter du 1er septembre 1949.

Médecins africains.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 10 octobre 1952:

M. Diao Youssoufi, médecin africain de 3e classe, en disponibilité pour un an, à compter du 1er octobre 1949, est maintenu dans cette position pour deux nouvelles périodes de un an renouvelables, à compter du 1er octobre 1950 (régularisation).

M. Diao Youssoufi, médecin africain, en disponibilité pour études, est réintégré dans son cadre d'origine pour compter du 1er octobre 1952.

M. Diao Youssoufi, médecin africain, diplômé docteur en médecine, est rayé des contrôles du cadre général des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains, en vue de son intégration dans le cadre fédéral des médecins de l'assistance médicale de l'Afrique occidentale française.

La radiation prévue ci-dessus prendra effet pour compter de la veille du jour où sera prononcée l'intégration de M. Diao Youssoufi dans le cadre fédéral des médecins de l'assistance médicale de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 10 octobre 1952, est acceptée, pour compter du jour de la signature du présent arrêté, la démission de son emploi formulée par M. Wilson (Manfred), médecin africain de 1re classe.

Service de santé.

Par arrêté du 14 octobre 1952, M. le médecin lieutenant-colonel Raoult, en service en Afrique occidentale française, est placé en position de mission pour participer à titre d'expert français à la réunion d'experts internationaux qui aura lieu en Afrique équatoriale française pour y étudier la mise au point de la campagne d'alimentation supplémentaire.

La durée de sa mission est de un mois, à compter du 13 octobre 1952.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Remise de débet.

Par arrêté du 18 septembre 1952, sous réserve d'un versement préalable de 10.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Chamboissier (Jacques), demeurant 71, rue du Tour, à Toulouse (Haute-Garonne), d'une somme de 39.290 F mise à sa charge en vertu de l'état exécutoire n° 1016 arrêté le 21 août 1949.

Report de crédits de l'exercice 1951 sur l'exercice 1952.

Par arrêté du 13 octobre 1952:

Sur les crédits ouverts au ministre du travail et de la sécurité sociale pour l'exercice 1951, par la loi n° 51-603 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, une somme de 1.426.121 F est et demeure définitivement annulée au titre des chapitres ci-après du budget du travail et de la sécurité sociale:

Chap. 4100. — Œuvres sociales.....	971.121 F.
Chap. 5040. — Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	455.000
	1.426.121 F.

Il est ouvert au ministre du travail et de la sécurité sociale, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1199 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 1.426.121 F applicable aux chapitres ci-après du budget du travail et de la sécurité sociale:

Chap. 4010. — Œuvres sociales	971.121 F.
Chap. 5040. — Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	455.000
	1.426.121 F.

Nomination d'un membre de la commission supérieure des allocations familiales.

Par arrêté en date du 11 octobre 1952, M. Grangerat a été nommé membre de la commission supérieure des allocations familiales, en remplacement de M. Rouvel, démissionnaire.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation d'un coefficient d'adaptation départemental du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 16 octobre 1952, les dispositions prévues à l'arrêté du 9 octobre 1952 sont abrogées.

Les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de la Loire-Inférieure, affectés du coefficient de base 20.20, établi en valeur juin 1952.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux de juillet 1952 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de juin 1952, le coefficient fixé par l'arrêté du 27 octobre 1951 rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 21 avril 1948 restent inchangés.

Les coefficients d'importance de travaux annexés à l'arrêté du 21 avril 1948, sont modifiés comme suit à compter de la date d'application du coefficient d'adaptation départemental de juillet 1952.

MONTANTS DES TRAVAUX PAR TRANCHES en valeur Seine 1939.	COEFFICIENTS D'IMPORTANCE
0 à 2 millions	1,00
2 à 5 millions	0,98
Au-dessus de 5 millions	0,95

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 17 octobre 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 17 octobre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 15 octobre 1952 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. le docteur Richet (Charles), professeur à la faculté de médecine de Paris. Officier de juillet 1946.

Etablissements nationaux de bienfaisance.

Par arrêté du 7 octobre 1952, l'arrêté du 29 mars 1950, réglant la situation administrative de M. Pauthier, directeur des établissements nationaux de bienfaisance est rapporté.

M. Pauthier (Maurice), directeur des établissements nationaux de bienfaisance, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19 avril 1950.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 11 octobre 1952, il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances et par des textes spéciaux, un crédit de 581.273.000 F provenant de fonds de concours et recettes assimilées et applicable aux chapitres ci-après:

1re section. — Dépenses ordinaires.	
Chap. 1090. — Frais de remplacement	13.343.000 F.
Chap. 1120. — Indemnités éventuelles	2.421.000
Chap. 1130. — Rémunération des gérants de bureaux secondaires et de divers personnels	5.000.000
Chap. 3010. — Services extérieurs. — Remboursement de frais	17.718.000
Chap. 3080. — Transport du matériel et du personnel.	10.350.000
Chap. 3090. — Travaux d'impression	102.629.000
Chap. 3100. — Travaux et cessions à titre remboursable	334.161.000
Chap. 3140. — Matériel des télécommunications	89.651.000
Chap. 4000. — Prestations et versements obligatoires.	500.000
2e section. — Dépenses extraordinaires.	
Chap. 804. — Reconstruction. — Bâtiments	4.000
Chap. 900. — Equipement. — Bâtiments	1.260.000
Chap. 900-9. — Equipement. — Bâtiments	800.000
Chap. 900-0. — Equipements. — Bâtiments	2.400.000
Total	581.273.000 F.

Circulation par la poste avec dispense d'affranchissement des plis concernant le service de l'assurance vieillesse artisanale

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juillet 1952: page 7208, 1re colonne, Liste des organismes autorisés à expédier ou à recevoir en dispense d'affranchissement les plis concernant l'application de la législation de l'assurance vieillesse artisanale, 1° Départements, après: « Caisse interprofessionnelle artisanale d'assurance vieillesse de la Dordogne Périgueux », ajouter: « Caisse interprofessionnelle artisanale d'assurance vieillesse des Pyrénées-Orientales Perpignan ».

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale.

Par arrêté en date du 9 août 1952, ont été nommés agents de surveillance (concierges) dans les services extérieurs de la guerre (services du matériel) en exécution des lois des 26 octobre 1946 et 19 août 1950 sur les emplois réservés, les candidats dont les noms suivent:

M. Basdevant (François), à l'établissement de réserves générales de Saint-Denis (Seine).

M. Rabasse (Edouard), à l'établissement régional du matériel de Dijon (Côte-d'Or).

Par arrêté en date du 16 juillet 1952, ont été nommés agents de surveillance (concierges) dans les services extérieurs de la guerre, en exécution des lois des 26 octobre 1946 et 19 août 1950 sur les emplois réservés, les candidats dont les noms suivent:

Dans les services extérieurs du matériel.

M. Goulard (Jean-Marie), à l'établissement de réserves générales de Vannes (Morbihan).

Dans les services extérieurs des services de santé des armées (guerre).

M. Chaptard (Claude), à l'annexe du magasin central du service de santé de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 21 octobre 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote du projet de loi (n° 1279) portant majoration des pensions exceptionnelles. (N° 4046. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi (n° 3961) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° la convention signée à Paris le 16 mars 1951 entre la France et le Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et l'avenant à cette convention signé à Ottawa le 6 octobre 1951; 2° la convention signée à Paris le 16 mars 1951 entre la France et le Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits de mutation par décès. (N° 4141. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 1377) de M. Isorni tendant à compléter l'article 113 du code d'instruction criminelle sur les demandes de mise en liberté provisoire. (N° 3954. — M. Louis Rollin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de résolution (n° 2170) de M. Mora et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à refuser tout contingent nouveau de caisses de sardines en provenance du Maroc pour l'année 1952. (N° 4096. — M. Marc Dupuy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de résolution (n° 3195) de M. Gabriel Paul et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire instituer par la Société nationale des chemins de fer français, au profit des jeunes âgés de moins de vingt et un ans, un billet collectif dit de fin de semaine comportant une réduction de tarif de 50 p. 100. (N° 3862. — M. Dufour, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Darou et plusieurs de ses collègues (n° 2074) tendant à inviter le Gouvernement à procéder en 1952 à un recensement de toutes les catégories d'anciens combattants et victimes de la guerre; 2° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2166) tendant à inviter le Gouvernement à recenser, avec le concours des associations d'anciens combattants, le nombre exact des parties prenantes du budget des anciens combattants et victimes de la guerre et à réserver les sommes de ce budget non utilisées en fin d'année à l'amélioration du sort de tous les anciens combattants et victimes de la guerre. (N° 3241. — M. Draveny, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Louis Rollin et plusieurs de ses collègues (n° 165) ayant pour objet de modifier et compléter la loi n° 51-18 du 5 janvier 1951 portant amnistie; 2° de MM. Isorni et de Saivre (n° 507) tendant à l'amnistie des faits dits de collaboration et à la suppression de l'indignité nationale; 3° de M. Peytel et plusieurs de ses collègues (n° 554 rectifié) portant: *a*) amnistie en faveur de certaines personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre 1944, 28 novembre 1944 et 26 décembre 1944; *b*) abrogation de l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944 prévoyant l'inéligibilité; *c*) revision de l'épuration administrative; 4° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 2118) tendant à modifier la loi du 5 janvier 1951 relative à l'amnistie; 5° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2631) tendant à accorder l'amnistie aux résistants; 6° de M. Jacques Debû-Bridel, sénateur (n° 715), tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: *a*) aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; *b*) aux travailleurs condamnés pour faits de grève; *c*) à certaines catégories de délinquants primaires. (N°s 3573-4001. — M. Duveau, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1951 de cet établissement.

2. — Discussion du projet de loi (n° 4254) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Agriculture). (N° 4311. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 23 octobre 1952.

A quinze heures trente. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de six membres chargée d'examiner trois demandes en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République. (N°s 165, 166 et 167, année 1952.)

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales.

2. — Dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1951.

3. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Durieux demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques. 1° si le décret n° 47-1402 du 26 juillet 1947 relatif à la production des oléagineux métropolitains et l'arrêté du 13 juin 1950 fixant le prix du colza à 2,4 du prix du blé de la récolte 1951 sont toujours en vigueur; dans l'affirmative, si les coopératives reçevant des offres de la part des utilisateurs à 5.500 F comptant ou à 6.100 F avec soixante jours de crédit, alors que le prix est de 7.300 F, sont habilitées à réclamer des poursuites contre ces derniers de la part des services du contrôle économique; 2° quelles mesures il compte prendre pour obliger les utilisateurs à employer les graines oléagineuses de 1951 actuellement en stock dans les organismes stockeurs; 3° s'il est exact que dans l'année 1951, pour des besoins de 70.000 tonnes environ d'huiles étrangères, il a été importé effectivement 133.000 tonnes; 4° dans l'affirmative, quels sont les services qui ont pris cette responsabilité et sur quel ordre; 5° de quelle manière auraient alors été effectués les payements. (N° 327.)

II. — M. Chapalain expose à M. le secrétaire d'Etat au budget que la loi du 24 mai 1951 a supprimé toutes les taxes sur les viandes et les a remplacées par une taxe unique de circulation. Il résulte de l'article 18 (alinéa 2) de la loi que, dans l'intention du législateur, cette taxe n'était applicable qu'aux professionnels. Le décret du 21 décembre 1951 (art. 1er) l'a étendue aux viandes nettes provenant de l'abattage en vue de la vente, et une instruction insérée au *Bulletin officiel* de l'administration des contributions indirectes du 28 février 1952 précise que les hôpitaux en sont redevables. Cette interprétation dépasse le but visé par le législateur, qui a surtout cherché une simplification du régime fiscal tout en assurant le même rendement des impôts représentés par les taxes supprimées. Ces conditions étant soulignées, il demande à M. le secrétaire d'Etat au budget une stricte application des textes votés par le Parlement et l'exonération de la taxe à la circulation des viandes pour les établissements d'assistance et les hôpitaux d'après les textes antérieurs et la jurisprudence. (N° 331.)

III. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'intérieur quelles dispositions ont été prises pour que les projets éventuels de Constituante européenne auxquels le conseil des ministres aurait donné un accord unanime n'apportent aucune différence dans le sort qui sera réservé aux départements métropolitains, d'une part, aux départements algériens et aux départements d'outre mer, d'autre part. (N° 332.)

IV. — M. Chochoy expose à M. le président du conseil qu'il est nécessaire de maintenir ouverts les chantiers de reconstruction et d'en ouvrir d'autres au plus tôt si l'on veut assister au relèvement des ruines de la guerre dans un délai raisonnable; qu'il est indispensable de donner à l'industrie du bâtiment les moyens d'entretenir ses activités pour éviter la paralysie de nos entreprises de construction et le chômage avec ses pénibles conséquences; que le déblocage, en juillet dernier, de 15 milliards de crédits dommages de guerre et de 2 milliards de crédits H. L. M. ne permettra d'engager, au titre de l'année 1952, que 45 milliards environ de travaux de reconstruction et approximativement 10 milliards de travaux construction H. L. M.; que la plus grande inquiétude s'est emparée des milieux sinistrés devant les résultats qu'entraîne le blocage des crédits de la reconstruction; que d'autre part la grave crise du logement que connaît notre pays appelle des remèdes qui ne peuvent être différés d'année en année surtout si l'on considère que l'objectif numéro un doit être de donner « une habitation saine et confortable à chaque Français »; que la politique du logement peut réaliser dans l'action l'unanimité des Français désireux d'apporter une solution à la médiocrité de notre habitat; et lui demande à quelle date il procédera à la libération des crédits reconstruction et construction qui restent bloqués en application des dispositions de l'article 7 de la loi de finances. (N° 335.)

V. — M. Courrière demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques les mesures qu'il compte prendre pour permettre aux collectivités locales (départements et communes) de réaliser les emprunts nécessaires à la poursuite ou à l'exécution des travaux qui leur sont nécessaires. (N° 336.)

4. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Litaise expose à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, que l'office des changes procède actuellement à des poursuites contre des personnes qu'il accuse d'infraction à la réglementation des changes, parce qu'elles auraient abusivement demandé et obtenu des francs suisses sous le couvert de facilités accordées aux touristes se rendant à l'étranger; que les faits incriminés n'ont pu prendre une trop réelle importance qu'en raison de la longue carence à leur égard de l'administration compétente, cependant dûment alertée en temps utile par les autorités qualifiées; qu'ainsi, ont été grappillés des millions de francs suisses dont l'office des changes est aujourd'hui contraint de refuser le bénéfice à nos industries de transformation pour le payement des matières premières et de l'outillage étrangers indispensables à l'alimentation de leur commerce d'exportation; et il demande: 1° sur quelles bases légales l'office fonde ses poursuites; 2° quelles sanctions seront prises contre les fonctionnaires dont l'inattention à des faits cependant aveuglants a permis la dilapidation d'une masse considérable de devises appréciées; 3° si, devant une telle démonstration de l'impuissance administrative à défendre efficacement la monnaie nationale, il est encore opportun de maintenir une réglementation plus répressive que préventive, et génératrice d'une paperasserie foisonnante et coûteuse.

5. — Discussion de la question orale, avec débat, suivante:

M. Litaise demande à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, en raison des doléances innombrables motivées par le fonctionnement du service des licences d'importation et d'exportation, de bien vouloir lui faire connaître: 1° en combien de mains passent les diverses demandes de licences entre le moment de leur réception par l'office des changes et la date de la décision finale qu'elle emportent; quelles sont, en nombre et en qualité, les diverses autorités appelées à donner successivement un avis sur chaque cas d'espèce, et qu'elle est l'autorité d'arbitrage qui prononce la décision sans appel; 2° si la délivrance d'une licence est le fait de la pure et simple faveur administrative, ou si elle consacre un droit légitime; dans l'une ou l'autre hypothèse, selon quelles règles se mérite cette faveur ou se justifie ce droit; 3° quels sont les critères retenus pour assurer une juste répartition des contingents entre les divers pétitionnaires et quelles mesures sont prises, notamment, pour que ces contingents ne soient pas brusquement épuisés au seul profit des premiers arrivants ou réputés tels; 4° quel est le pourcentage d'utilisation, à l'importation comme à l'exportation, des quantités énoncées, en poids et en valeur, à la totalité des licences délivrées et quelle destination est donnée aux reliquats (licences périmées). Une sanction est-elle prévue contre les personnes qui, s'étant fait attribuer des licences pour des quantités

supérieures à leurs besoins réels et immédiats, n'ont pas exporté ou importé les quantités par elles demandées, et ont ainsi privé leurs concurrents moins favorisés d'une part des contingents prévus pour une période déterminée; 5° si treize mois après l'institution d'un système imposé par la guerre et considérablement modifié au cours de son application, il ne conviendrait pas de procéder à une codification des textes légaux et réglementaires, codification inspirée d'une ferme volonté de clarification et de simplification, et éliminant au maximum tout soupçon d'arbitrage administratif en prévoyant dans ce but la publicité officielle des licences délivrées.

Convocations de commissions.

La commission des boissons se réunira le mercredi 22 octobre 1952, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Examen du rapport de M. Peridier sur la proposition de loi (n° 452, année 1952) tendant à abroger l'article 1er de la loi du 8 février 1941 et à remettre en vigueur les articles 67 à 71 du code du vin pour assurer l'assainissement total du marché du vin.

II. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 22 octobre 1952, à dix heures (local n° 207):

I. — Audition de M. André Cornu, secrétaire d'Etat aux beaux-arts, sur la situation actuelle des théâtres nationaux et des monuments historiques.

II. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 23 octobre 1952, à quatorze heures quarante-cinq (local n° 202):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

a) La proposition de résolution de M. Méric (n° 468, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à promulguer sans retard le règlement d'administration publique prévu par la loi n° 52-332 du 24 mars 1952 relative aux entreprises de crédit différé;

b) La proposition de loi (n° 472, année 1952) tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants, en cas de vente d'immeubles par appartements, et à modifier la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

II. — Désignation des rapporteurs pour avis des textes suivants:

a) Proposition de loi (n° 380, année 1952) relative à la procédure prud'homale;

b) Projet de loi (n° 436, année 1952) organisant le contrôle des ententes économiques et assurant la liberté de la production et du commerce.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 21 octobre 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. le médecin général Sicé tendant à demander à l'Assemblée de l'Union française de s'associer à l'hommage rendu à Mgr Augouard à l'occasion de la commémoration de son centenaire (n° 310, année 1952).

2. — Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock, et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le projet de loi de finances et les projets de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie, à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer (n° 318, année 1952).

Modifications aux listes des membres des groupes.

I. — GROUPE UNION MÉTROPOLE OUTRE-MER (INDÉPENDANTS)

(11 membres au lieu de 20.)

Supprimer les noms de MM. Boukheloua, Michalet, Milhe-Poutingon, Morel, Rosfelder, Viniger.

II. — Insérer le nouveau groupe suivant:

GROUPE DES INDÉPENDANTS D'ALGÉRIE

(*Apparenté au groupe Union métropole outre-mer-Indépendants.*)

(6 membres.)

MM. Boukheloua, Michalet, Milhe-Poutingon, Morel, Rosfelder, Viniger.

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du jeudi 16 octobre 1952.

Présents. — MM. Ahmed Kotoko, Dadet, Darlan, Fleury, Jacobson, Junillon, Lhuillier, Marquet, Nguyen Duy Thanh, Rosfelder, Roy, Schock, Signoret, Tétau, Thomi Ouk, Touré, Tran Van Kha.

Excusés. — MM. Alduy, Reverbori, Sylvestre, Tétau, Tran Van Kha.

Suppléants. — MM. Jacobson (de M. Charlier), Fleury (de M. Fillon), Schock (de M. Georget), Nguyen Duy Thanh (de M. Nguyen Van Ty), Princesse Yukanthor (de M. Sok Chhong), Lhuillier (de M. Susset), Dadet (de M. Touré).

Séance du vendredi 17 octobre 1952.

Présents. — MM. Ahmed Kotoko, Dadet, Fleury, Lhuillier, Marquet, Nguyen Duy Thanh, Rosfelder, Roy, Schock, Signoret.

Excusés. — MM. Darlan, Junillon, Reverbori, Tétau, Tran Van Kha.

Suppléants. — MM. Jacobson (de M. Charlier), Schock (de M. Georget), Fleury (de M. Lhuillier), Nguyen Duy Thanh (de M. Nguyen Van Ty), princesse Yukanthor (de M. Sok Chhong), Dadet (de M. Touré).

Convocations de commmissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 21 octobre 1952, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Organisation des travaux de la commission.

II. — Nomination en remplacement de rapporteurs pour les:

a) Demande d'avis (n° 58, année 1952) (Concordance des diplômes outre-mer);

b) Proposition (n° 215, année 1952) (Plan de scolarisation de l'Algérie);

c) Proposition (n° 225, année 1952) (Enseignement cadres politiques et sociaux outre-mer);

d) Proposition (n° 240, année 1952) (Adaptation enseignement outre-mer);

e) Proposition (n° 282, année 1952) (Dépôt légal des publications et archives outre-mer);

f) Proposition de résolution (n° 310, année 1952) (Centenaire de Monseigneur Augouard).

III. — Questions diverses.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 21 octobre 1952, à dix heures trente, local n° 116:

I. — Nomination de rapporteurs:

a) Pour la demande d'avis (n° 328, année 1952) sur le projet de décret relatif à la réglementation du crédit foncier en Afrique équatoriale française;

b) Pour la demande d'avis (n° 329, année 1952) sur le projet de décret relatif à la réglementation du crédit foncier en Afrique occidentale française;

c) Pour la demande d'avis (n° 330, année 1952) sur le projet de décret relatif à la réglementation du crédit foncier au Cameroun;

d) Sur le projet de décret, modifiant les articles 5, 9 et 28, du décret portant organisation du crédit agricole mutuel à Madagascar et dépendances.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis sur la proposition (n° 318, année 1952) tendant à inviter le gouvernement à inscrire dans le projet de loi de finances et les projets de loi portant les dépenses d'investissement de l'exercice 1953, les crédits nécessaires et suffisants pour que puisse être poursuivie à une cadence accrue, la réalisation du plan de développement social et économique des territoires et pays d'outre-mer.

III. — Echange de vues sur le projet de loi (n° 1261) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (F. O. M.).

IV. — Questions diverses.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 22 octobre 1952, à dix heures (local n° 219):

I. — Nomination de rapporteurs:

1° Nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Scelles, pour la proposition (n° 232, année 1949) tendant à demander au Gouvernement de prendre ou proposer toutes mesures nécessaires pour faire respecter l'interdiction de circulation libre de l'anisette et des autres boissons alcooliques en Algérie, pour faire respecter la réglementation des débits de boissons en Algérie et pour limiter le nombre des débits de boissons en Algérie;

2° Nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Bidet, pour la proposition (n° 331, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de la loi du 16 juin 1948, régissant les sociétés coopératives de reconstruction, aux personnes ayant servi ou travaillé, servant ou travaillant outre-mer, afin de leurs assurer un logement dans la métropole;

3° Nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Momo Touré, pour la proposition (n° 155, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à inclure parmi les membres du conseil supérieur du service social un représentant de l'Assemblée de l'Union française;

4° Nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Paul Catrice, pour la proposition (n° 108, anné 1951) tendant à demander au Gouvernement d'élaborer un plan d'ensemble en vue d'une solution concrète et réalisable dans un proche avenir des problèmes d'immigration dans les pays, départements et territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle, plan d'ensemble qui devrait envisager les conditions nécessaires de cette immigration et qui devrait tenir compte en particulier: *a*) des intérêts primordiaux des populations autochtones, en particulier au point de vue de la propriété foncière et de la formation professionnelle; *b*) des besoins d'équipement de chaque pays ou territoire; *c*) des demandes prioritaires des citoyens de l'Union française; *d*) des engagements internationaux de la France;

5° Nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Paul Catrice, pour la proposition de résolution (n° 138, année 1951), renvoyée en commission le 8 juillet 1952, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi donnant une large place et accordant valeur représentative aux communautés autochtones traditionnelles dans le développement de la législation sociale et dans l'application de l'action sociale des territoires d'outre-mer et des territoires sous tutelle;

6° Nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Scelles, pour la proposition de résolution (n° 161, année 1951) tendant à inviter l'Assemblée nationale à étendre à l'Algérie le droit de représentation syndicale devant les conseils de prud'hommes;

7° Nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Scelles, pour la proposition (n° 164, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à fermer en Algérie les maisons dites de tolérance en y appliquant effectivement la loi du 13 avril 1946 et à développer le dépistage et le traitement des malades vénériens contagieux et la rééducation des prostituées;

8° Nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Scelles, pour la proposition (n° 223, année 1951) tendant à renforcer la lutte contre le proxénitisme en Algérie;

9° Nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de Mme Caffot, pour la proposition de résolution (n° 31, année 1952) invitant l'Assemblée nationale à voter une loi tendant à: 1° créer des sections d'enseignement d'assistance sociale auprès des établissements d'enseignement supérieur ou secondaire dans les départements (y compris l'Algérie) et territoires d'outre-mer et Etats associés, 2° à indemniser, en attente de cette réalisation apte à former les assistantes sociales nécessaires, les sages-femmes et infirmières diplômées d'Etat qui en assument bénévolement les fonctions;

10° Nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Paul Catrice, pour la proposition (n° 228, année 1952) tendant à demander au Gouvernement de faire participer largement les pays et territoires d'outre-mer au grand mouvement de solidarité internationale en faveur de l'enfance;

11° Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 265, année 1952) tendant à demander au Gouvernement de la République française d'envisager prochainement l'organisation, dans le secteur privé des territoires d'outre-mer et des territoires sous tutelle, d'un régime de prestations familiales qui consisteront soit en allocations individuelles, soit en prestations de protection maternelle et infantile, soit en mesures d'aide à la famille;

12° Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 266, année 1952) tendant à demander au Gouvernement de la République française d'étudier les questions se rapportant au développement matériel et moral des familles dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle et de proposer prochainement les mesures nécessaires;

12° Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 324, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à rétablir en matière de congé administratif le régime en vigueur antérieurement au 25 août 1949 en faveur des ouvriers civils des établissements militaires d'Algérie;

14° Nomination d'un nouveau rapporteur pour avis, en remplacement de M. Paul Catrice, pour la proposition (n° 312, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française de tous projets d'immigration, française et étrangère, dans les territoires d'outre-mer;

15° Nomination d'un nouveau rapporteur pour avis, en remplacement de M. Scelles, pour la proposition (n° 186, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à créer une police féminine sociale spécialisée dans la protection de l'enfance et de l'adolescence, dans la lutte contre la prostitution et la débauche, en Algérie, dans les départements et territoires d'outre-mer de l'Union française;

16° Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition (n° 128, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à déposer un projet de loi pour instituer une caisse autonome de retraite et de prévoyance pour les membres des mahakmas et les aouns de justice de paix d'Algérie;

17° Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition (n° 225, année 1952) tendant à mettre à l'étude l'institution d'un enseignement de cadres politiques et sociaux destinés aux collectivités indigènes et communautés rurales des territoires d'outre-mer,

II. — Echange de vues sur les congrès de Madras et de Bombay et le colloque de Brazzaville.

III. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, se réunira le mercredi 22 octobre 1952, à dix heures trente, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Organisation des travaux de la commission.

II. — Nomination de rapporteurs.

La commission d'instruction se réunira le jeudi 23 octobre 1952, à quatorze heures trente (local n° 219):

Election des membres du bureau.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 22 octobre 1952, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Nomination de rapporteurs pour:

a) Demandes d'avis n°s 179, 211, 246, 248 (année 1951) et 255, 257, 258, 332 (année 1952);

b) Propositions n°s 121 (année 1950), et 306, 311, 312, 313, 329 (année 1952).

II. — Echange de vues sur la demande d'avis sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (France d'outre-mer).

III. — Examen du projet de rapport de M. Boisdon sur la demande d'avis (n° 189, année 1952) relative à un projet de décret déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française dans les territoires d'outre-mer à l'exception des Etablissements de l'Inde.

IV. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 22 octobre 1952, à seize heures (local n° 116):

I. — Examen des affaires en instance devant la commission et nomination de rapporteurs.

II. — Confirmation du rapport (n° 51, année 1952) fait par M. Ya Doumbia sur la demande d'avis (n° 266, année 1951) sur le projet de loi relatif à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun.

III. — Examen du projet de rapport fait par M. Ya Doumbia sur la demande d'avis (n° 265, année 1951) sur la proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, dites grands conseils.

IV. — Demande de délai supplémentaire pour la demande d'avis (n° 95, année 1952) sur la proposition de loi concernant la suppression du conseil privé des Etablissements français de l'Océanie.

V. — Examen d'une demande de voyage.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS D'OCTOBRE 1952

Séances des mardi 21 octobre 1952 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Modification du règlement intérieur. — Rapport et projet de modification présentés au nom du bureau par M. Roger Millot.

2. — Proposition de loi n° 1413 (Assemblée nationale) tendant à protéger le domaine immobilier par la revalorisation des contrats d'assurances contre l'incendie. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Lutfalla, au nom de la commission des finances, du crédit et de la fiscalité.

3. — Etude des marchés agricoles européens. — Rapport et projet de résolution présentés par M. Philippe Lamour, au nom de la commission de l'agriculture.

4. — Questions diverses.

Convocations de commissions.

Mardi 21 octobre 1952.

Vingt et une heures.

COMMISSION SPÉCIALE D'ENQUÊTE SUR LA FORMATION DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Ordre du jour.

Formation des prix de la viande. — Audition de M. Drugbert, président de la fédération nationale de la boucherie. — Audition de MM. Badie, directeurs des abattoirs de Villefranche-d'Allier. — Audition de M. le directeur général de la S. A. P. A. C.

Mercredi 22 octobre 1952.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Etude du projet de rapport présenté par M. Le Hénaff sur le projet de loi portant statut de l'aviation marchande.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES CAUSES DU CHÔMAGE (COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

A dix heures. — Audition probable d'un représentant de la fédération nationale de l'industrie de la bonneterie française.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Etude en vue du rapport d'ensemble sur les problèmes du logement. — Discussion du projet de rapport présenté par M. Colleville sur l'habitat existant (état, utilisation, entretien, amélioration) (Chap. II de la première partie et chap. Ier de la deuxième partie).

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Etude de la distribution.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude du marché financier, son rôle économique, sa situation actuelle, les réformes que celle-ci appelle. — Adoption définitive du projet d'avis présenté par M. Lutfalla et modifié conformément aux décisions de la commission.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA LÉGISLATION HOSPITALIÈRE (COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Suite et fin de l'examen du projet de rapport et d'avis présenté par le docteur May, rapporteur.

Jeudi 23 octobre 1952.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

1° Ratification de la désignation d'un membre de la commission pour compléter le groupe de travail constitué par la commission des affaires sociales pour l'étude des causes générales du chômage;

2° Organisation des travaux de la commission et de ses groupes de travail;

3° Communication d'une lettre du groupe des travailleurs C. G. T. concernant l'étude du problème des économies d'énergie.

Dix heures.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Ordre du jour.

Causes générales du chômage. — Désignation d'un représentant de la commission au groupe de travail constitué au sein de la commission des affaires sociales et chargé d'étudier les causes générales du chômage.

Plan de modernisation et d'équipement. — Audition de M. Hirsch, commissaire au plan.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

1° Etude des travaux du groupe de travail du revenu national;

2° Examen des méthodes de travail en vue de la rédaction du prochain rapport de conjoncture;

3° Problème de l'insuffisance des statistiques françaises et moyens d'y remédier;

4° Questions diverses.

Quinze heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE D'UN NOUVEAU PLAN EN FAVEUR DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES (COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Conservation des sites et monuments. — Audition demandée d'un représentant du secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

Musées, festivals, folklore. — Audition éventuelle de représentants de la direction des arts et lettres.

Vendredi 24 octobre 1952.

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA CONJONCTURE OUTRE-MER (COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE)

Ordre du jour.

Adoption définitive du rapport de M. Kruger.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître, dans la série **Recueils et monographies**, un important ouvrage sur

L'ORGANISATION GOUVERNEMENTALE, ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE LA FRANCE

Dans ce volume ont été rassemblés vingt-quatre exposés faits par des spécialistes et des hauts fonctionnaires qualifiés pour traiter, avec la compétence et l'autorité nécessaires, des différents sujets que comporte **l'organisation gouvernementale, administrative et judiciaire de la France.**

Ce recueil comprend, en outre, douze organigrammes concernant:

— Les principaux ministères;

— L'administration économique de la France;

— Une grande préfecture;

— La préparation, la discussion et l'exécution du budget.

Ces exposés, qui ont pour but de faciliter la connaissance de la législation française, s'adressent à toutes les personnes qui s'intéressent au fonctionnement de l'ensemble du système administratif du pays et notamment aux candidats aux grandes écoles et aux étudiants.

L'Organisation gouvernementale, administrative et judiciaire de la France, 200 pages, format 21×27, présenté sous couverture chamois, est en vente au prix de 460 F aux éditions de *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), et expédiée franco de port et d'emballage dès réception des commandes accompagnées de leur montant (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis relatif au recrutement de personnel pour le secrétariat général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (O. A. C. I.).

Le secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (O. A. C. I.) communique qu'il recherche pour son secrétariat général des candidats pour deux postes d'administrateurs au service des relations extérieures.

Les candidatures peuvent être envoyées dans les conditions ci-après:

1° En ce qui concerne les fonctionnaires et agents de l'Etat qui ne sont pas actuellement en service à l'O. A. C. I., ils doivent faire parvenir leurs candidatures au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (service des organisations aéronautiques internationales) par l'intermédiaire de leurs chefs hiérarchiques; ceux-ci devront, en les transmettant, donner leur appréciation sur les candidats et faire connaître si le détachement temporaire ou le départ des intéressés, dans les conditions administratives qu'ils préciseront, peut être accepté.

Les notes et indications ainsi données devront figurer sur des feuilles séparées de la demande des candidats.

Le secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (service des organisations aéronautiques internationales) prendra, d'accord avec le ministère des affaires étrangères, toutes mesures pour assurer la transmission officielle des candidatures;

2° En ce qui concerne les fonctionnaires ou agents de l'Etat dont le détachement à l'O. A. C. I. pour un temps déterminé a déjà été accepté par les administrations d'origine, et en ce qui concerne les personnalités n'appartenant pas à l'administration, il leur appartient de poser leurs candidatures, soit directement à l'O. A. C. I., soit par l'intermédiaire du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (service des organisations aéronautiques internationales).

Tout candidat doit remplir un formulaire de demande d'emploi, dans lequel il doit désigner par son appellation exacte l'emploi pour lequel il est candidat.

Des formulaires de demande d'emploi envoyés par l'O. A. C. I. pourront être fournis par le secrétariat du service des organisations aéronautiques internationales, 93, boulevard du Montparnasse, pièce 204. Les candidats pourront également consulter dans les bureaux du secrétariat le code du personnel de l'O. A. C. I.

Les formulaires devront parvenir à l'O. A. C. I. au plus tard le 30 novembre 1952.

Toutes les candidatures qui parviendront au service des organisations aéronautiques internationales après le 15 novembre ne pourront plus être transmises utilement.

Les renseignements fournis par le secrétaire général de l'O. A. C. I. sont les suivants:

Poste n° 1.

Administrateur de 1re classe. — Pour affectation au service des relations extérieures, programme d'assistance technique.

Classe. — P-4.

Traitement. — Brut annuel, 9.140 à 10.920 dollars (monnaie canadienne); net annuel, 7.300 à 8.500 dollars (monnaie canadienne).

Traitement de début. — 9.140 dollars.

Fonctions. — Assurer la liaison avec les missions d'assistance technique, les gouvernements et les organisations internationales, sous les ordres et au nom du chef du service des relations extérieures.

Etudier tous les rapports, à l'exclusion des rapports administratifs, rédigés par les missions et les experts. Vérifier qu'ils sont complets, circonstanciés et conformes aux instructions édictées à cet effet, et que les activités dont il est rendu compte restent dans le cadre des objectifs assignés par le programme.

Donner suite aux questions soulevées dans les rapports, solliciter les avis et les renseignements nécessaires des bureaux compétents, et rédiger des réponses à ces questions.

Répondre au courrier concernant les problèmes d'exploitation, établir des projets de lettres et d'instructions à ce sujet.

Rédiger des rapports périodiques et des rapports spéciaux sur les activités d'assistance technique de l'organisation.

Assumer les fonctions particulières qui, de temps à autre, peuvent s'imposer, notamment entreprendre des recherches spéciales et effectuer des analyses de rapports ou des parties de certains rapports rédigés par des experts d'assistance technique sur les aspects économiques, techniques et autres, des activités de l'aviation civile.

Compétence désirée. — Sérieuses connaissances générales de l'aviation civile. Expérience pratique dans le domaine aéronautique. Il sera tenu compte des connaissances que possède le candidat de l'organisation et des buts de l'O. A. C. I.

Le candidat devra parler et écrire couramment l'une des trois langues de travail de l'organisation (français, anglais, espagnol). La connaissance d'une ou des deux autres langues donnera un avantage au candidat. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la documentation destinée au conseil de l'O. A. C. I. et à ses organes auxiliaires n'est rédigée qu'en anglais, et que, par conséquent, le secrétariat utilise surtout l'anglais comme langue de travail.

Engagement. — Etant donné la nature du programme d'assistance technique, il est impossible de garantir au delà d'un an la durée effective de l'engagement. Celui-ci pourra être éventuellement renouvelé, si de nouveaux crédits sont inscrits au programme.

Poste n° 2.

Administrateur de 1re classe. — Pour affectation au service des relations extérieures. Programme d'assistance technique

Classe. — P-4.

Traitement. — Brut annuel, 9.140 à 10.920 dollars (monnaie canadienne); net annuel, 7.300 à 8.500 dollars (monnaie canadienne).

Traitement de début. — 9.140 dollars.

Fonctions. — Conseiller l'organisation sur les perspectives ouvertes aux différents genres de travail aérien.

Rendre compte des méthodes, genres d'exploitation et prix de revient du travail aérien.

Entreprendre une étude des méthodes actuellement utilisées dans les divers pays pour le travail aérien.

Effectuer des missions officielles en différents pays (lieu d'affectation: Montréal).

Compétence désirée. — Expérience pratique du travail aérien sous ses aspects les plus divers: levés topographiques, activités agricoles et médicales, etc.

Expérience du fonctionnement ou de la direction d'organismes spécialisés dans le travail aérien, expérience ou connaissance des mécanismes législatifs en matière de travail aérien.

Expérience dans le domaine de la coopération avec les administrations ou avec les organismes agricoles privés, etc.

Le candidat devra parler et écrire couramment l'une des trois langues de travail de l'organisation (français, anglais, espagnol). La connaissance d'une ou des deux autres langues donnera un avantage au candidat. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la documentation destinée au conseil de l'O. A. C. I. et à ses organes auxiliaires n'est rédigée qu'en anglais, et que par conséquent le secrétariat utilise surtout l'anglais comme langue de travail.

Engagement. — Il s'agit d'un engagement temporaire, dont la durée n'excédera vraisemblablement pas un an à compter de la date d'entrée en fonctions.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours en vue de la nomination d'un directeur économe chargé des fonctions de directeur à l'hôpital-hospice de Montbéliard (Doubs).

Un concours sur titres est ouvert en vue de la nomination d'un directeur économe chargé des fonctions de directeur à l'hôpital-hospice de Montbéliard (Doubs).

Peuvent faire acte de candidature, les directeurs économes et sous-directeurs d'hôpitaux et hospices publics régulièrement inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur et comptant au moins trois ans de fonctions dans leur poste.

Le candidat nommé sera rémunéré en qualité de directeur économe et recevra en outre l'indemnité prévue par l'article 9 de l'arrêté interministériel du 11 juillet 1952. Il pourra être promu sur place au grade de directeur lorsqu'il aura été admis à figurer sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur, dans les conditions fixées par l'article 94 du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à la directrice départementale de la population et de l'entr'aide sociale du Doubs, préfecture, à Besançon.

Caisse des dépôts et consignations.

OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Résultats concernant la période du 1er au 31 août 1952.
(Paris et départements.)

	DÉPOTS	RETRAITS	EXCÉDENTS
	francs.	francs.	francs.
Août 1952.....	10.799.064.376	567.206.348	+ 10.231.858.028
Résultats complémentaires concernant les périodes antérieures (départements)	101.990.403	48.915.845	+ 53.074.558
	10.901.054.779	616.122.193	+ 10.284.932.586
Excédents de dépôts du 1er janvier au 31 août 1952..			+ 32.118.306.588

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la quarantième semaine du 27 septembre au 3 octobre 1952. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1952 — Recettes évaluées.	1951 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage	1951 — En valeur absolue.	1951 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.270.600	1.818.834	451.766	24,8	»	»
Bagages et consigne.....	72.210	50.959	21.251	41,7	»	»
Colis postaux, petits colis.....	305.540	227.067	78.473	34,6	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	5.575.570	5.162.317	413.253	8,0	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..	8.223.920	7.259.177	964.743	13,3	»	»

II. — Evaluation des recettes au 3 octobre 1952.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 juillet 1952.	RECETTES évaluées du 1er août au 3 octobre 1952.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 3 octobre 1952.	RECETTES comptables du 1er janvier au 3 octobre 1951.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage.	1951 — En valeur absolue.	1951 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	58.158.450	23.743.420	81.901.870	65.809.490	16.092.380	24,4	»	»
Bagages et consigne.....	1.094.351	646.720	1.741.071	1.369.537	371.534	27,1	»	»
Colis postaux, petits colis.....	7.606.455	2.159.130	9.765.585	7.183.390	2.582.195	35,9	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	159.682.460	44.732.960	204.415.420	168.460.686	35.954.734	21,3	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..	226.541.716	71.282.230	297.823.946	242.822.803	55.001.143	22,7	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* JEAN REYMOND

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

SITUATION AU 31 JUILLET 1952

Service de l'émission.

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	11.102.683.655	Billets émis (1)	26.765.068.191
Effets et avances à court terme	22.980.466.738	Dépôts	7.318.082.341
Avances au service des investissements	Mémoire.		
	34.083.150.393		34.083.150.393

Service des investissements.

Disponibilités	21.157.890.162	F. I. D. E. S.	18.825.362.101
Réescompte crédits sur marchés publics	1.141.243.478	Avances du Trésor	24.320.000.000
Réescompte à moyen terme	5.598.025.114	Avances du fonds de modernisation et d'équipement.	58.698.500.000
Avances aux entreprises privées	9.052.809.469	Avances du Trésor pour le financement d'investissements en Indochine	1.750.000.000
Avances aux sociétés d'Etat et aux sociétés d'économie mixte	9.576.503.911	Avances du service de l'émission	Mémoire.
Avances aux territoires, départements, communes et organismes publics d'outre-mer	61.904.593.208	Amortissements immobiliers et mobiliers	186.488.261
Participations	905.221.076	Comptes d'ordre	2.951.453.815
Immeubles, matériel, mobilier	829.152.906	Réserves	400.000.000
Comptes d'ordre	266.354.745	Dotation	3.000.000.000
		Profits et pertes: Report à nouveau	100.000.000
	110.431.794.150		110.431.794.150

(1) Détail des billets émis par territoire:

A. E. F.-Cameroun	Francs C. F. A.		9.558.061.345
La Réunion	—	—	1.230.281.645
Saint-Pierre et Miquelon	—	—	132.287.530
Guyane	Francs métropolitains.		446.482.590
Martinique	—	—	2.308.831.970
Guadeloupe	—	—	2.368.482.581

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
R. JULIENNE, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	16 oct. — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	17 octobre 1952 — Cours relevés avant Bourse.	17 octobre 1952 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	16 oct. — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	17 octobre 1952 — Cours relevés avant Bourse.	17 octobre 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95	1212 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1212 .. ..
701 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	700 25	8005 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8003 75 .....
361 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	362	164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LES SUCCESSEURS DE B. TRAYVOU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: LA MULATIERE (RHÔNE)
R. C.: Lyon B 178.

Obligations 6 0/0 1951 de 10.000 F

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 46 obligations représentant le quart de l'amortissement prévu pour le 20 novembre 1952.

Liste numérique des 105 obligations représentant les 3/4 de l'amortissement, sorties au premier tirage effectué le 7 octobre 1952, compte tenu d'une obligation précédemment rachetée.

2.300 à 2.405

Ces obligations sont remboursables à 112 0/0 de leur valeur nominale, soit 11.200 F, à partir du 20 novembre 1952, coupon n° 2 (20 novembre 1953) attaché.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 18 décembre 1951.*)

COMPAGNIE FRANÇAISE THOMSON-HOUSTON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.985.850.000 F
SIÈGE SOCIAL: 173, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 60313.

Obligations 3 3/4 0/0 janvier 1945 de 5.000 F.

Huitième amortissement au 5 janvier 1953.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la compagnie a procédé au rachat en Bourse des obligations à amortir au 5 janvier 1953.

En conséquence, le tirage au sort qui était prévu pour le 20 novembre 1952 n'aura pas lieu.

Toutes les obligations précédemment amorties ont été présentées au remboursement.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère de l'agriculture.

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CÉRÉALES

Cession de sacherie. — Appel d'offres 52-1.

L'Office national interprofessionnel des céréales procédera le 6 novembre 1952 à la vente publique en plusieurs lots d'une quantité approximative de 1.400.000 sacs usagés.

Le cahier des charges afférent à cet appel d'offres est tenu à la disposition des intéressés à l'Office national interprofessionnel des céréales, sous-direction des affaires financières, 21, avenue Bosquet, Paris (7e), de même que dans les services régionaux dudit office à Lille, Rouen, Nantes, Poitiers, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Dijon et Nancy.

Ministère de la défense nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA MARINE

PORT DE BREST

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS

Un concours doit être ouvert pour la construction d'un bâtiment destiné à la direction des constructions et armes navales à Brest.

Les travaux comprennent deux tranches:

1° Tranche inconditionnelle. Estimation: 65 millions de francs.
2° Tranche conditionnelle. Estimation: 125 millions de francs.

Adresser les demandes d'admission au directeur des travaux maritime- de Brest, nouvel hôpital, par lettre recommandée enregistrée à la poste avant le 1er novembre 1952, à vingt-quatre heures, date de rigueur.

Pour la liste des pièces à fournir et renseignements complémentaires, consulter les affiches, 2, rue Royale, Paris (8e) et dans les directions locales des travaux maritimes dans les ports.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

7 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'Association familiale ouvrière modifie ses statuts, son conseil d'administration et change son titre qui devient: **Association populaire familiale.** But: défense des intérêts des familles. Siège social: 1, rue du Repos, Grand-Croix.

3 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des barmen de France, organe fédéral des associations professionnelles de barmen, change de titre et devient: **Amical des barmen de France,** et transfère son siège social du 37, rue de la Chaussée-d'Antin au 66, rue René-Boulanger, Paris.

19 septembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Amicale des chasseurs de Gahard.** But: organisation de la chasse; protection des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie de Gahard.

20 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Korrollerien Benodet.** But: études intercelliques dans un but purement culturel. Siège social: chez M. le docteur Pierre Jacq, président, Ker Ann Aod, Benodet.

20 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **La Vie de famille au grand air.** But: organiser le fonctionnement de la maison d'enfants du Manoir du Rocher. Siège social: Manoir du Rocher, Saint-Just.

20 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Union Saint-Adjutor.** But: favoriser, soutenir et promouvoir tout organisme ou œuvre se réclamant de son patronage. Siège social: 36, rue de Marzelles, Vernon.

23 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Lô. **Union sportive Saint-Clair.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: Hôtel du Soleil Levant, à Saint-Clair-sur-Elle.

25 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Vespa-Club de Saint-Dié.** But: grouper le plus grand nombre de propriétaires ou utilisateurs de scooters « Vespa », soutenir et défendre les intérêts des membres de l'association. Siège social: 15, rue de la Bolle, Saint-Dié.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

25 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Société civile paroissiale de Bonnevaux.** But: éducation populaire. Siège social: salle des œuvres, Bonnevaux.

26 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Amicale des constructions cuvrières et paysannes d'Arudy (A. C. O. P. A. R.).** But: grouper des personnes aux ressources modestes et désirant construire elles-mêmes leur habitation en profitant des avantages offerts par les lois en vigueur. Siège social: rue d'Arros, Arudy.

27 septembre 1952. Déclaration la préfecture de police. **Association des amis du lycée polonais aux Ageux.** But: apporter et développer l'assistance et l'éducation aux élèves du lycée polonais des Ageux. Siège social: 240, boulevard Raspail, Paris.

27 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Association sociale et culturelle de l'Yonne.** But: organiser et gérer les services de formation et d'éducation sociale, professionnelle et culturelle des jeunes ruraux. Siège social: 174, Grande-Rue, Sens.

27 septembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Ambiance et rythme.** But: distraire au moyen de bals, sorties, sports. Siège social: 30, rue de la Guillotière, Oran.

29 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Le Sou des écoles laïques de Scionzier.** Modifications aux statuts. Siège social, mairie de Scionzier.

29 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Saint-Quentin-en-Mauges.** But: regrouper les ruraux et rurales; parfaire le développement de leur personnalité professionnelle et sociale. Siège social: mairie de Saint-Quentin-en-Mauges.

30 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **La Saint-Hubert.** But: protection du gibier et répression du braconnage, destruction des nuisibles et exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: mairie des Omergues.

30 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **L'Aile d'acier saint-georgeaise.** But: élevage des pigeons voyageurs. Siège social: café du Commerce, Saint-Georges-de-Didonne.

1er octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Groupement de productivité du Bassigny, communes de Bassoncourt, Choiseul, Lénizeul.** But: rechercher, diffuser et, éventuellement, mettre elle-même en œuvre les procédés techniques de nature à accroître la productivité des exploitations agricoles et forestières de ses membres. Siège social: mairie de Lénizeul.

2 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association interprofessionnelle d'aide et de gestion des foyers nord-africains de la région parisienne.** But: promouvoir, aider ou participer à toutes les activités destinées à l'amélioration des conditions de vie matérielle ou morale des Français originaires de l'Afrique du Nord. Siège social: 47, rue de l'Université, Paris.

2 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. **Amicale laïque des parents d'élèves des écoles de Belgodère.** But: établissement d'un lien entre les familles et l'école, continuation de l'œuvre scolaire, organisation de loisirs culturels. Siège social: école des garçons de Belgodère.

2 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Pétanque humoise.** But: propager l'art du jeu de pétanque. Siège social: café La Fournil, à la Hume, Gujan-Mestras.

4 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Association départementale des logis corse.** But: développement de l'équipement hôtelier et aménagement des ressources touristiques du département de la Corse, de quelque manière, sous quelque forme que ce soit, notamment l'emprunt, la publicité touristique, la reconstruction et l'amélioration des hôtels. Siège social: Hôtel des Etrangers, Ajaccio.

4 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Groupe artistique du Pontet.** But: développement des activités artistiques dans la commune du Pontet. Siège social: villa Saint-Claude, route de Carpentras, le Pontet.

6 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Saint-Denis (Réunion). Société artistique **Amusons-nous.** But: préparation et représentation de concerts, de séances théâtrales et toutes manifestations culturelles en général. Siège social: 2, rue Jean-Chatel, Saint-Denis, la Réunion.

6 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association populaire de l'aide familiale de Roanne.** Modifications dans la composition de son bureau et aux statuts. Transfère son siège social du 11, place de l'Hôtel-de-Ville, à Roanne, au 12, avenue de Paris, ex-caserne Werlé, à Roanne.

6 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Médéa (Alger). **Amicale de la police d'Etat de Boghari.** But: œuvrer pour la police d'Etat du centre de Boghari, aider et venir en aide aux policiers dans tous les cas où il serait nécessaire (décès, maladies, naissances, blessés en service, et tous autres cas graves et d'extrême urgence). Siège social: au commissariat de police, Boghari.

6 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Les peintres, sculpteurs, graveurs et dessinateurs de la Société nationale des chemins de fer français.** But: encourager, favoriser et développer l'étude et la pratique de la peinture, de la sculpture, de la gravure et du dessin. Siège social: 16, quai de la Monnaie, Bordeaux.

7 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des concerts de Paris.** But: groupement d'amateurs de musique en vue de l'exécution et de la diffusion d'œuvres anciennes ou modernes par des concerts, récitals, représentations, conférences publiques ou privées. Siège social: 15, avenue Victoria, Paris.

7 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Les Médaillés d'honneur du travail de la compagnie des mines de Courrières.** But: entretenir les liens de camaraderie et aide aux médaillés. Siège social: café Gaulin-Denoyelle, rue Jean-Jaurès, Fouquières-les-Lens.

7 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association locale des aides familiales rurales de Chevremont.** But: aide et soutien aux aides familiales rurales. Siège social: mairie de Chevremont.

9 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **La Bretagne Electro-Club (B. E. C.).** But: disputer des championnats corporatifs et les coupes se disputant sur le plan départemental. Siège social: salle Athlétic Club des Bretons de la Loire, boulevard Léon-Bureau, Nantes.

9 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association ambarésienne d'aide à la construction.** But: aide et assistance à ceux qui désirent construire des locaux d'habitation. Siège social: mairie d'Ambarès.

9 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Ski-Club du Pavois change son titre et devient **Ski-Club de Guyenne.** Siège social: 99, rue Porte-Dijeaux, Bordeaux.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. Le Comité des écoles de Montrottier change son titre et devient **Association d'éducation populaire de l'école catholique de Montrottier.** Modification aux statuts. But: assurer la gestion et l'administration des écoles catholiques de Montrottier ainsi que des œuvres postscolaires ou périscolaires et des œuvres annexes de toute nature. Transfère son siège social du presbytère de Montrottier à l'école Saint-Joseph, à Montrottier.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Amicale classe 1940.** But: assurer des liens de camaraderie entre ses membres. Siège social: café Chapusot, 85, rue Saint-Désiré, Lons-le-Saunier.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Film et jeunesse.** But: susciter, promouvoir et collaborer à toutes œuvres éducatives par le moyen de cinéma. Siège social: 6, rue Mi-Carême, Saint-Etienne.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des maisons familiales de Nieuil-l'Espoir.** But: éducation populaire en milieu rural et apprentissage agricole et enseignement ménager rural. Siège social: couvent des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à Nieuil-l'Espoir.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Moto-Sport montpelliérain.** But: développer le sport motocycliste dans la région par compétitions et tourisme. Siège social: bar de l'Esplanade, Montpellier.

14 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération des employeurs de gens de maison** transfère son siège social du 100, rue de l'Université, au 28, place Saint-Georges, Paris.

14 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. La Société libre des artistes algériens change son titre et devient **Société des arts et des lettres d'Algérie.** Transfère son siège social du 8, rue d'Isly, Alger, au 3, rue Robert-Estoublon, à Alger.

14 octobre 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Horizon-Club de Nice.** But: sports et loisirs qui consistent en excursions et en sorties diverses même à la montagne, ski, patinage. Siège social: 18, rue de Lépante, salle Luna-Park, Nice.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 septembre 1952: page 9128, 2e colonne, 8e insertion, au lieu de: « Centre hospitalier régional », lire: « **Les Volontaires du sang de Franche-Comté** (section Doubs) ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

2 septembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 30 septembre 1952.) **Sokols polonais.** But: développement des forces physiques et morales. Siège social: rue de Courtaigne, à Noyelles-sur-Lens.

12 septembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 1er octobre 1952.) **Chambre de commerce hellénique de Paris.** But: développer et resserrer les relations commerciales entre la France et la Grèce. Siège social: 31 avenue de l'Opéra, à Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.